LUNDI 1 FÉVRIER 1915 — Journal quotidien — 62e année — n° 32 — Journal quotidien — LUNDI 1 FÉVRIER 1915

1re édition : AB
s'imprime à 7 h. du soir
2me édition : B
s'imprime à 10 h. du matin.

ABONNEMENT : Pour la BELGIQUE 16 fr. par an.
Hollande et G.-D. de Luxembourg 24 fr. *Pour les autres pays.* 34 fr.
ON S'ABONNE POUR GAND :
au bureau du journal, rue aux Tripes, n° 3 (près de la rue aux Draps). Bureaux ouverts de 8 h. à midi. Pour les autres localités du pays aux bureaux de la Poste. Toute demande d'abonnement pour l'Etranger, adressée à l'Editeur, doit être accompagnée d'un mandat poste.

Le Bien Public

Christus Vincit — Christus Regnat — Christus Imperat — In hoc Signo Vinces

1re édition AB
2me édition B

ANNONCES : 40 centimes la petite ligne. RECLAMES avant les Annonces : 1 franc la ligne. RÉCLAMES dans le corps du journal et AVIS FINANCIERS : 2 francs la ligne. RÉPARATIONS JUDICIAIRES : 2 francs la ligne.
ON TRAITE A FORFAIT POUR LES ANNONCES SOUVENT REPETEES

BUREAUX
OUVERTS DE 8 HEURES A MIDI
Pour les Annonces et Réclames de la Belgique, à l'exception des deux Flandres, ainsi que pour celles des pays étrangers, adresser à MM. J.-N. Lebègue et Cie, *Office de Publicité, 36,* rue Neuve, à Bruxelles.

Prix du numéro : 10 centimes.

BULLETIN POLITIQUE

La question de la mobilisation en Hollande

La seconde Chambre a discuté, dans sa séance du 26 courant, la question du maintien sous les armes de l'armée territoriale. M. Troelstra, chef du parti socialiste, a protesté contre l'ignorance où le gouvernement laissait la Chambre, des raisons qui plaidaient en faveur du maintien des territoriaux au service.

Le premier ministre, M. Cort van der Linden, répondant à M. Troelstra, a déclaré que le gouvernement n'acceptait pas la discussion sur ce terrain : « Nous voulons, a-t-il dit, garaé la neutralité la plus absolue ; mais nous avons mobilisé nos troupes par simple mesure de prudence et parce qu'il pourrait se produire des incidents qui nous obligeraient à nous défendre. Le gouvernement demande à la Chambre de lui continuer sa confiance ».

La Chambre a rejeté la motion de M. Troelstra par 61 voix contre 15 : celles des socialistes présents. Puis, la Chambre a approuvé les mesures prolongeant la présence de la territoriale sous les armes jusqu'au 31 juillet prochain.

A la Chambre française

La Chambre française se réunira le 4 février au Palais Bourbon à Paris. Son ordre du jour comprend la ratification desdécrets publiés par le gouvernement en ce qui concerne les affaires financières et douanières, la défense de faire du commerce avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie et les sociétés d'assurances allemandes et autrichiennes. On y votera également sur les décrets concernant la majoration du montant des bons du Trésor jusqu'à 3 milliards et les projets de loi concernant l'interdiction de la vente de l'absinthe et d'autres spiritueux.

L'emprunt collectif

On mande de Londres à un journal de Copenhague que le bruit lancé par le « Gaulois » au sujet de négociations financières importantes entre les puissances de la Triple Entente se confirme. Lloyd George irait incessamment à Paris pour en parler avec les ministres des Finances français et russe. Il s'agirait d'une opération financière de grande envergure qu'on suit à Londres avec la plus grand attention, parce qu'elle est d'une importance capitale pour le développement du commerce entre les puissances de la Triple Entente.

Une dépêche anglaise dit que les bruits au sujet du grand emprunt à émettre simultanément en France, en Russie, au Japon et en Amérique, n'est pas pris au sérieux à Londres.

La *Cote Européenne*, de Zurich, confirme que les négociations préparatoires d'un emprunt collectif des alliés se déroulent actuellement à Paris, où se trouve le chancelier de l'Echiquier anglais, George Lloyd, et où l'on attend le ministre des finances russe Bork.

Exode de jeunes gens en Norvège

D'après un journal norvégien, un grand nombre de jeunes gens, devant être incorporés pour le service militaire auraient quitté la Suède. Il paraît que 10 pour cent des hommes appelés sous les armes pour la défense de la neutralité du pays ou qui devraient être incorporés cette année, ont disparu et sont partis par Trondhjem pour l'Amérique.

On annonce également de Nordland que nombre des jeunes gens qui doivent servir en 1916, sont aussi partis. On estime qu'il est urgent que le gouvernement prenne des mesures en conséquence.

Nouvelles déclarations de M. Ghenadieff

M. Ghenadieff, qui, dans une précédente déclaration, il y a quelques jours, avait déjà exprimé ses sentiments sur la situation balkanique, vient de donner une nouvelle interview au *Messaggero* :

« Je suis venu à Rome, a dit l'envoyé bulgare, pour examiner la question balkanique et le point de vue roumain, en dehors des préjugés et des passions balkaniques. L'Italie, bien qu'elle ait commencé à devenir une puissance balkanique depuis l'occupation de Valona, n'a aucune ambition de conquête dans les Balkans et ne menace ni notre indépendance économique, ni notre indépendance politique. De plus, il n'y a jamais eu, il n'y aura probablement jamais, antagonisme entre les intérêts de l'Italie et ceux de la Bulgarie. Voilà pourquoi mon pays attache une grande importance aux bons sentiments de l'opinion publique italienne qui s'intéressera certainement, après la paix, au régime futur des Balkans.

» A travers toutes les préoccupations de la Bulgarie, celle de son unité nationale est prédominante. On comprend donc la sympathie manifestée pour la Bulgarie par les Italiens, dont la puissance est basée sur le principe national.

» C'est ce même principe qui nous a amenés à faire des réserves lors de la signature du traité de Bucarest et qui a guidé notre conduite dans la solution de la crise balkanique. »

L'attitude de la Roumanie

Bruits divers, bruits contradictoires. Des journaux de Bucharest ont parlé de propositions russes, concernant l'occupation des Sept Montagnes et de la Bukovine, comme d'une collaboration des armées russe et romaine.

Le journal *Victorul* dément ces propositions. Il estime également que la presse française exagère la portée des discours prononcés à Paris par MM. Diamandi et Cantacuzène. On leur avait fait dire certaines choses qui dépassent certainement leurs intentions. Et le *Victorul* conseille plus de prudence.

M. Carp, homme politique, a déclaré qu'il y a deux courants, en Roumanie. Les uns ont les yeux sur les Sept-Montagnes, qui appartiennent à l'Autriche ; les autres sur la Bessarabie, qui appartient à la Russie.

On avait dit aussi que le prêt fait par l'Angleterre à la Roumanie, signifiait l'entrée prochaine de ce pays dans la guerre. De Londres on annonce que ce prêt n'a pas été fait en vue d'une prochaine mobilisation roumaine. La seule condition posée a été qu'il ne fût employé ni directement, ni indirectement contre la Triple-Entente.

Les Etats-Unis et la vente des navires étrangers.

Le président Wilson a déclaré qu'il ne craignait pas de différends sérieux avec les Etats belligérants du fait de la mise en vigueur d'une loi autorisant l'achat des navires européens et leur affectation au renforcement de la flotte de commerce américaine.

Le Président est opposé à l'amendement du sénateur Lodge qui voudrait défendre l'achat de navires appartenant à une nation belligérante. Si pareil amendement était accepté, les Etats-Unis auraient les mains liées.

La liste des navires étrangers qui sont à vendre a été dressée. Elle comprend 121 bâtiments, dont 16 bateaux allemands seulement.

Le « Ship purchase bill », qui est en discussion au Congrès américain, prévoit l'émission de trente millions de dollars de bons pour l'achat ou la construction de navires marchands par le gouvernement et la création d'une commission gouvernementale à l'effet d'employer ces navires pour les transports entre les ports américains du Pacifique, de l'Atlantique, du golfe de Mexique, du centre Amérique, de l'Amérique du Sud et ailleurs, pour répondre aux besoins du commerce d'exportation des Etats-Unis.

Le gouvernement sera le principal actionnaire de la compagnie.

Le président des Etats-Unis pourra affréter et transférer à cette compagnie les navires de l'Etat susceptibles d'être employés aux transports commerciaux, et distraits, dans ce but, du service national en temps de paix.

Les navires à acheter devront, autant que possible, pouvoir être employés comme auxiliaires de la flotte. Ils seront, pendant leur usage commercial, soumis à toutes les règles applicables aux navires marchands ordinaires de l'inscription américaine.

Tous les navires marchands appartenant au gouvernement ou à des particuliers devront s'abstenir de transporter de la contrebande de guerre et, à cet effet, toute cargaison devant naviguer sous pavillon américaine et destinée à un pays étranger quelconque, sera instectée en temps de guerre dans les ports américains.

Le bill a pour objet de suppléer à l'insuffisance numérique des navires marchands, de donner aux Etats-Unis la haute main sur les transports transocéaniques, d'empêcher l'établissement de tarifs de transports exorbitants, de fixer les itinéraires, le lieu, l'époque et la nature des transports, d'éviter enfin que les Etats-Unis dépendent du bon plaisir d'actionnaires étrangers.

Chine et Japon

On annonce de Pékin que la Chine a exigé le 14 janvier le rappel des troupes japonaises de la province de Shantung, mais que le Japon a refusé d'évacuer ce territoire en excipant du fait que la guerre avec l'Allemagne continue.

APRÈS LA CATASTROPHE ITALIENNE

« Deux semaines se sont écoulées, écrit la « Presse », d'Anvers, depuis le terrible tremblement de terre qui dévasta toute une région de l'Italie, et déjà le souvenir tend à s'en atténuer dans l'esprit des habitants des autres pays, sollicités violemment par les péripéties de la lutte formidable dont ils sont les témoins chez eux, ou plutôt les acteurs.

» Il y a six ans, après que fut survenue la catastrophe de Messine et de Reggio, c'est pendant toute une année au moins que l'Europe entière, et même les autres mondes, restèrent sous le coup de ce terrifiant événement. De longs mois durant, il alimenta la littérature et l'imagerie de tous les pays, défraya les discussions des sociétés savantes, fit l'objet des commentaires de la presse. Mais surtout, chose plus touchante, des souscriptions s'ouvrirent partout en vue d'aider les milliers de malheureux privés de leurs demeures et de leurs biens, les blessés, les malades, les veuves, les orphelins. Dans toutes les nations il y eut un élan de charité pour le soulagement des misères innombrables produites par la catastrophe; les fêtes organisées à ce profit dans presque toutes les villes, les listes qu'on faisait circuler ou que publiaient les journaux, obtinrent les unes et les autres un succès extraordinaire, émouvant exemple de la solidarité des peuples.

» Notre chère petite Belgique ne resta pas en arrière. Généreuse et largement compatissante, elle contribua pour sa part à l'œuvre collective des nations européennes.

» Cette fois-ci, la nouvelle catastrophe qui jette le deuil sur tant de familles italiennes et réduit à la détresse tant de sujets du Roi Victor-Emmanuel, survient au milieu du bouleversement général de l'Europe. L'aide pécuniaire des diverses nations à l'égard des populations italiennes éprouvées, subira de ce chef une considérable diminution. Les pays belligérants, obligés maintenant de sacrifier la plupart de leurs ressources à la guerre, et notamment la Belgique, dont la population est elle-même dans une situation difficile et dépend de l'étranger pour son ravitaillement, ne pourront apporter la même contribution qu'il y a six ans au soulagement des victimes de la péninsule.

» Nous eussions bien voulu, pourtant, faire aussi largement le même geste qu'autrefois.

Si ce gage palpable de nos sympathies ne peut être donné au gré de nos désirs, le peuple italien éprouvé sait que nous n'en compâtissons pas moins au malheur qui l'a frappé.

» En dépit des circonstances graves que nous traversons nous-mêmes, nos cœurs ont saigné à la nouvelle de la catastrophe et à la pensée des nombreux malheurs qu'elle jeta soudain sur un des rares pays exceptionnellement exempté jusque là des horreurs du conflit.

» Les Belges compatissent profondément aux épreuves terribles aussi et non moins subites, qui se sont abattues là-bas, sous le ciel radieusement bleu du Midi.

» Comme nous l'avons dit précédemment, une initiative s'est fait jour à Bruxelles en vue de recueillir, malgré les circonstances, au moins quelques modiques sommes qui porteraient aux familles sinistrées, avec un tout petit peu de réconfort, l'assurance que nous prenons part au malheur qui les frappe. Puisse cette tentative obtenir quelque résultat, si faible fût-il.

» Nous, croyants, nous pouvons aussi secourir d'autre manière les victimes, surtout celles qui trouvèrent la mort sous les décombres; nous le pouvons en priant pour elles.

A ce devoir de charité, nous ne manquons pas, et il y a quelque chose qui nous dit qu'auprès du trône de Dieu, nos supplications ne doivent pas rester sans réponse. »

Au lendemain de la catastrophe italienne, le gouvernement italien a été pressenti quant au point de savoir si le secours de l'étranger pouvait, en cette circonstance lui être agréable. L'offre, comme l'on sait, a été déclinée. C'est ce que vient de rappeler le consul d'Italie à Anvers, dans une lettre adressée à la *Presse*. Il n'y a donc pas lieu de donner suite à l'idée d'ouvrir une souscription au profit des victimes.

Cette souscription, en ce qui concerne notre pays, n'aurait pu évidemment avoir d'autre signification que celle d'un témoignage de sympathie. La Belgique n'a pas désappris dans le malheur les gestes de pitié, bien au contraire ! Mais il lui est impossible d'accorder, en ce moment, à d'autres infortunés un secours pécuniaire vraiment efficace. Trop de misères accablent sa propre population.

Aussi la solution que suggère la *Presse* est-elle bien, dans notre situation, la meilleure qui puisse être donnée.. Aux plus pauvres d'entre nous, la prière reste encore. Et la prière des malheureux, priant non seulement pour eux-mêmes, mais pour d'autres malheureux, sera exaucée. Par la prière nous savons venir en aide à ceux qui, là-bas, ont assurément compâti à notre détresse ; et du même coup nous obtiendrons plus sûrement, pour nous-mêmes, ce que nous demandons à Dieu.

REVUE DE LA PRESSE

Le retour des médecins belges

Une dépêche publiée hier a annoncé le retour à Paris de 61 médecins belges faits prisonniers à Anvers. Voici la note complémentaire publiée à ce sujet par la presse parisienne et que rapporte *La Belgique* :

« Le médecin général Steinfort, le médecin principal Hollevoet, le pharmacien principal Steirnon, qui dirigeaient l'hôpital d'Anvers et avaient été faits prisonniers lors de la prise de cette ville et internés à Heidelberg en compagnie de 61 autres médecins-majors et pharmaciens belges, ont été remis en liberté avec leurs compagnons tout dernièrement et sont arrivés hier à Paris.

Ils ont déclaré qu'ils étaient dans le camp de concentration d'Heidelberg.

Le camp d'Heidelberg est un quartier de concentration spécialement affecté aux officiers; nos amis belges s'y sont rencontrés avec quelques médecins et pharmaciens français, trois généraux et cent quatre-vingts officiers russes. Parmi ces derniers se trouvit le célèbre peintre Pet.off.

LA JOURNÉE

A L'INSTITUT DES BEAUX-ARTS D'ANVERS

Les cours de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, seront ouverts dès le 1er février prochain. Par contre, l'Institut supérieur des Beaux-Arts ne rouvrira pas ses portes.

Les cours moyens pourront recevoir les élèves et pour ceux-ci la perte de temps et l'oisiveté compélle finiront donc prochainement.

C'est le plus ancien membre du corps académique, M. le professeur Dens, architecte, qui est chargé de la direction, par intérim, en remplacement de M. Julien de Vriendt, resté en Hollande.

MESURES FINANCIÈRES A ANVERS

L'administration communale a à son service 3,743 employés qui touchent actuellement un traitement de 9,160,500 francs et une indemnité de 986,000 francs, soit ensemble 10,046,500 francs et 2,184 ouvriers, avec un salaire annuel de 8,011,000 francs. Pour les deux catégories le total est de 13,057,500 fr. ou 1,088,000 francs par mois. Le Collège propose de réduire ce total de 25 p. c., soit 278,000 francs par mois, à payer ou bu bien le 1er août 1916 ou au plus tard six mois après la conclusion de la paix.

Les sommes dépensées depuis le début des hostilités en secours aux chômeurs et aux indigents s'élèvent à 2,750,000 francs environ.

La caisse de chômage a déboursé du 15 août au 18 octobre 1914, fr. 416,548.77; du 9 novembre 1914 au 18 janvier 1915, fr. 705,878.33 fr., soit, à la fin de la 18e semaine, une dépense totale de fr. 1,122,427.10.

Les dépenses effectuées par le Comité d'assistance qui est entré en fonction dès les premiers jours du mois d'août, représentent un total de 780,000 francs. En outre, les dépenses du bureau de bienfaisance s'élèvent à environ huit cent mille francs, de sorte que l'on arrive au total général de 2,750,000 francs. Il faut ajouter encore comme dépenses extraordinaires, le paiement partiel de la contribution de guerre et les frais d'entretien de l'armée d'occupation.

L'administration communale a également créé un service destiné à accorder des avances sur les titres des emprunts communaux de 1887 et 1903 et a voté à cet effet un crédit de 400,000 francs. A ce jour, les avances faites s'élèvent à 190,000 francs. Le Collège a résolu aussi de consentir des avances au moyen de ce même crédit sur les livres d'épargne des mutualités et unions professionnelles, ce qui a nécessité jusqu'à présent une dépense de 17,126 fr.

* * *

Le Conseil communal, tenant compte de la situation financière de la ville d'une part, et de la situation de la population anversoise d'autre part, a décidé de réduire d'un quart les salaires des ouvriers et les traitements des employés pour une période de 12 mois commençant en février 1915 et finissant en janvier 1916.

Un acompte sur le chiffre des retenues sera affecté à procurer du travail aux chômeurs des deux sexes afin de leur permettre de gagner un salaire convenable. Le projet est à l'étude et le Collège espère que dans quelques jours des ouvriers du bâtiment, des tailleurs, des couturières et d'autres catégories de travailleurs pourront se remettre à la besogne. La réparation des édifices endommagés, la confection de vêtements chauds pour les indigents, etc., permettront de relever la vie sociale si gravement éprouvée.

* * *

Le Conseil a décidé que les employés et instituteurs qui ne sont pas rentrés à leur poste le 2 janvier 1915, seront considérés comme démissionnaires.

SECOURS POUR LES AGRICULTEURS

Les Chambres d'agriculture en Angleterre préparent une organisation ayant pour but de venir en aide, après la guerre, aux agriculteurs en Belgique et dans le nord de la France.

En temps utile, ils feront l'acquisition de semences, d'outillage, d'arbres fruitiers, etc., pour les distribuer ensuite dans les contrées dévastées.

Des comités locaux seront installés, dans ce but, dans tout le pays.

COLLISION EN MER

On annonce qu'une collision a eu lieu dans la Manche, entre deux navires de commerce anglais, le vapeur « Abbas » et le vapeur « Nubia », ce dernier, qui se rendait à Cherbourg, avec un chargement de charbon, a sombré ; l'équipage est sauf.

LE « CAMINO »

Le « Camino », dont nous avons annoncé récemment l'avarie à 180 milles sud-est de Sable-Island et qui était chargé d'approvisionnements destinés à la Belgique, a pu être remorqué jusque Halifax.

L'ÉLEVAGE A NAMUR

Le gouvernement allemand de la place de Namur a pris la décision suivante :

« Les événements actuels ont jeté la perturbation dans l'élevage du cheval et du bétail. Pour imprimer de nouveau à celui-ci une direction convenable, il est expressément ordonné que soient exclus de la réquisition les étalons, les taureaux et autres animaux mâles servant à la reproduction, les femelles pleines et les femelles considérées comme reproductrices de grande valeur, ainsi que les juments suitées, les vaches accompagnées de leurs veaux à la mamelle et autres femelles suivies de leurs produits nouveaunés, enfin, les vaches fraîchement vêlées à grand rendement laitier et les génisses ne possédant pas plus de deux dents d'adulte. »

LES AVIS OFFICIELS ALLEMANDS

AVIS.

I Ces temps derniers des personnes, aptes au service militaire, ont essayé à différentes reprises, de traverser secrètement la frontière hollandaise pour rejoindre l'armée ennemie.

Par conséquent, je décide ce qui suit:

1. Toutes les faveurs, en vigueur pour la circulation dans les zones-limitrophes à la frontière sont supprimées pour les Belges, aptes au service militaire.

2. Les Belges qui essaient, malgré la défense, de franchir la frontière vers la Hollande s'exposent au danger d'être tués par les sentinelles à la frontière. Les Belges, aptes au service militaire capturés dans ces conditions, seront punis et envoyés en Allemagne comme prisonniers de guerre.

3. Quiconque aidera ou favorisera le passage défendu en Hollande d'un Belge, apte au service militaire, sera traité conformément aux lois de la guerre.

Ceci s'applique également aux membres de la famille du Belge, apte au service militaire précité, qui n'empêchent pas celui-ci de se rendre en Hollande.

4. Sont considérés comme aptes au service militaire dans le sens de cet arrêté, tous les Belges du sexe masculin, âgés de 16 à 40 ans révolus.

Tous les bruits d'après lesquels des Belges seraient incorporés dans l'armée allemande ne sont que des inventions malveillantes.

Bruxelles, le 26 janvier 1915.

Le Gouverneur Général en Belgique.
Baron Von Bissing, Colonel Général.

Syndicats et chômage.

Le membre de la Commission du Fonds de Chômage qui nous avait précédemment fourni l'intéressante consultation que l'on sait, nous adresse une nouvelle lettre, que voici :

Monsieur le Rédacteur,

Il est entendu, que chez les socialistes l'altruisme est la mesure des actions.

Comment expliquer dès lors l'âpreté avec laquelle ils s'opposent à la participation des prévoyants, autres que les syndiqués, à la bienfaisance publique, même s'il ne doit rien leur en coûter?

Veulent-ils continuer d'user du fonds contre le chômage involontaire, comme puissant moyen de renforcer leurs effectifs?

Sans nul doute, mais il y a autre chose encore : une erreur fondamentale, vraie ou feinte, et qui consiste à proclamer que leurs syndiqués ont fait œuvre d'abnégation, de sacrifice pour la collectivité ouvrière, alors que les membres des mutualités, les épargnants, les assurés sur la vie, n'ont eu souci que d'eux-mêmes. Rectifions cette erreur.

Et d'abord, est-ce l'« idée syndicale » que la Ville entend patronner, lorsqu'elle accorde ses subsides? Celle des socialistes est telle, que la Ville doit consentir à l'ignorer.

Ecoutez ces déclarations du principe, inscrites en tête des règlements :

« Syndicat des Ouvriers en voiture : »

« Soyez fier d'être syndiqué et syndiqué fervent, » en révolte constante contre un régime qui vous » frustre de la plus grande partie de vos produits.

» ... La propriété individuelle n'est qu'une situation » de fait que nous devons renverser.

» L'Union a pour but:

» b) Concourir à la transformation de cette Société » marâtre.

» Pour atteindre ce but..., institue des caisses de » grève. »

L'idée syndicale des « Dokwerkers », qui viennent de faire leur entrée dans le fonds de chômage:

« Art. 20 des statuts : — Les membres qui ont été » fortement mis en tort ou frappés par la justice » peuvent soumettre leur cas à la direction, laquelle » examinera dans quelle mesure elle doit intervenir.

» Art. 22. — Les membres qui subissent plus de » deux mois de prison sont dispensés, durant leur » détention, de la cotisation, dans le fonds de résis- » tance, à moins que la direction en décide autre- » ment.

» Déclaration: Il est loin en dessous de ma dignité » de comparaître en justice, soit comme plaignant, » soit comme témoin, dans des affaires qui concer- » nent le syndicat...

» En conséquence, ma présente déclaration ne peut » être produite, que pour faire déclarer nulles et sans » valeur toutes les plaintes que j'aurais faites en jus- » tice, n'importe dans quelles circonstances. »

Evidemment, ces choses syndicales-là ne sont pas encouragées par les deniers publics.

La ville n'a pas davantage entendu secourir les caisses de résistance, qui seules reçoivent toutes les cotisations des membres.

La ville n'a pas à prendre parti dans les luttes entre le capital et le travail. Les grèves ne lui ont jamais apporté qu'ennuis graves de divers genres: l'ordre public violé, la police assommée, des indemnités importantes à payer du chef de dégâts commis...

Mais les syndicats ont ajouté à leur programme de lutte l'engagement de garantir leurs affiliés contre le chômage involontaire, par manque de travail, et c'est à cela que la ville, fort louablement, accorde assistance.

C'est cette partie de leur programme que M. Varlez a dénommée: « Assurance contre le chômage ». Chaque syndicat a organisé une Caisse d'assurance, dans le vrai sens du mot: c'est à ce titre qu'il demande et reçoit subsides de la commune, de la province et même de l'Etat. Lorsque cette assurance a été instituée, les cotisations des syndiqués ont été augmentées en prévision des charges de cette assurance.

A-t-il été fait appel à l'altruisme des sociétaires? Nullement: il a seulement été démontré que cette assurance était une excellente affaire, fort profitable, non seulement parce que le risque était très divisé comme dans toute autre assurance, mais encore parce que la prime était particulièrement minime et l'intervention des caisses publiques extrêmement élevée. Songez que la ville, à elle seule, payait autant que la société.

Et le monopole de fait de l'organisation de ces caisses d'assurance était confié aux syndicats: il est superflu de dire, que, grâce à l'institution du fonds de chômage, les rangs des syndicats ont grossi dans des conditions inattendues.

L'attitude des syndicats a été habile: aucun n'a organisé l'assurance séparément de son action générale: il n'existe aucune organisation où les ouvriers peuvent se garantir contre le chômage involontaire, sans s'affilier à la caisse de résistance et au programme du syndicat. Il n'est pas moins vrai, qu'eu égard au chômage, les syndiqués sont de simples « assurés », nullement altruistes, mais mûs par un égoïsme bien entendu et fort légitime.

Et c'est là ce que « Vooruit » feint d'ignorer lorsqu'il refuse à des prévoyants le bénéfice de subsides quelconques.

Dans son numéro du 27 janvier, « Vooruit » résume comme suit son argumentation contre la participation des mutualistes à la bienfaisance de la ville:

« Qui est-ce qui indemnise un non-assuré en cas » d'incendie? »

La réponse est aisée: Quelle société d'assurances a jamais mis ses sinistrés à charge de la caisse publique?

Et quelle société d'assurances aurait jamais osé répondre aux victimes, qu'elle cessait de payer, parce qu'elle avait épuisé les trois quarts de son capital?

Le « Vooruit » est tout aussi mal fondé à dire: les mutualités n'ont encore rien fait depuis le commencement de la guerre pour les sans-travail. Les mutualités ont, au contraire, rempli leurs engagements.

Tout d'abord, ces mutualités — il s'agit de celles contre les maladies, les accidents, etc. — ne reçoivent les subsides des pouvoirs publics, que sous la formelle condition de ne pas transgresser leur règlement, étroitement fixé et rigoureusement imposé. Lorsque le « Bond Moyson » a subsidié la grève générale, il a donné comme excuse que ce n'est pas lui, mais sa filiale « De Vrijheid » qui émarge à la caisse publique!

Le risque des mutualités est tout différent de celui des assurances contre le chômage: ce sont les épidémies qui peuvent ruiner les premières.

Dans les circonstances présentes, les syndicats peuvent et doivent épuiser jusqu'au dernier centime leur capital contre le chômage involontaire; ils ne courent aucun danger en épuisant complètement aussi leurs caisses de résistance et tous leurs affiliés leur en sauront même gré. Mais qui donc oserait conseiller aux mutualités de toucher à leurs réserves, alors que les épidémies sont presque toujours le triste cortège des guerres!

J'ai cru, Monsieur le Rédacteur, devoir établir ces points, avant d'entamer l'examen des conditions dans lesquelles s'exerce actuellement le Fonds de Chômage et de quelques modifications désirables.

Veuillez agréer, etc.

Nominations ecclésiastiques

ARCHIDIOCESE DE MALINES. — Sont nommés curés: à Den Aert, sous Gheel, le T. R. M. Luyckx, vicaire à Lille; à Beverloo, le R. M. Naerhuysen, vicaire à Heverlé.

Sont nommés vicaires: à Geet-Betz, M. Van de Walle; à Heverlé, M. Segers; à Louvain, à N.-D. des Dominicains, M. Van Dyck; à Vosselaer, M. Verachtert; à Windham, M. Minnen; à Wemmelghem, M. Vercammen; tous prêtres au Grand Séminaire.

Les cures suivantes sont vacantes dans l'archidiocèse: Herent, Ste-Gertrude à Nivelles, Rhode-St-Genèse, Elewyt et Willebroeck; les deux dernières par démission.

La Ville et la Province

EN JUSTICE DE PAIX

Ordonnance relative aux procédures devant les Justices de paix des cantons de Gand :

Les juges des cantons de Gand,

Vu l'art. 13 de la loi du 25 mars 1841 disposant ce qui suit:

« Dans toutes les causes autres que celles où il y aurait péril en la demeure, et celles dans lesquelles le défendeur serait domicilié hors du canton ou des cantons de la même ville, le juge de paix pourra interdire aux huissiers de sa résidence de donner aucune citation en justice sans qu'au préalable il ait apposé, sans frais, les parties devant lui; »

Arrêtent :

1. Pendant la durée de la guerre il est interdit aux huissiers des cantons de Gand, en toutes matières, et sauf autorisation spéciale en cas d'urgence, de donner aucune citation devant les tribunaux cantonnaux de Gand, et de poursuivre aucune des saisies visées à l'article 6 de la loi du 15 mars 1841, sans qu'au préalable les parties aient été appelées en conciliation sans frais.

2. Le coût des procédures réalisées en contravention de la présente interdiction restera à la charge de sonnelle des officiers ministériels.

Gand, 23 janvier 1915.

A. DUTRY, H. CALLAERT, V. TIBBAUT.

M. Denis De Mulder et famille remercient de tout cœur toutes les personnes qui leur ont témoigné leurs sentiments de sympathie et de participation dans la perte cruelle qu'ils viennent de subir par la mort au champ de bataille de M. Robert De Mulder, profondément regretté. Ils remercient aussi tout particulièrement les chantres de l'église qui y ont tenu à vénérer d'une manière spéciale, la mémoire du bien-aimé défunt.

ŒUVRE COMMUNALE DE SECOURS

Dons. — 30e liste

Mariage Rom-Van Crombrugge, 5,00 fr.; Mariage Hebbelynck-Dutry, 20,00; Fonctionnaires et employés (Eaux, Electricité, gaz, Port et Théâtres), 331,00 (5e et 6e versements); Les sapeurs-pompiers, 105,25 (14e versement); Ecole du Livre, 8,00; Cinéma Vooruit, 100,20 (23e versement); Personnel de Service de nettoiement, 50,35 (23e versement); Personnel du Service des pompes funèbres, 16,00; Ouvriers des Voies et Travaux de la Ville, 23,25; Personnel enseignant des Ecoles communales, 420,00 (17e versement); Ouvriers du Service de l'Electricité, 31,90 (21e versement); Ouvriers du régie du service des écoles, 16,00; Ouvriers du Service des Eaux (Usine), 12,70; M. Van de Weghe (par l'intermédiaire de M. Vermast, 5,00; Ecole du Livre, 8,00; Une institutrice des Ecoles communales, 5,00; Personnel de la police du jour et de nuit, 473,00 vers. Janvier; Anonyme, 3,00; Dessinateurs et surveillants temporaires (bâtiments), 22,25; Don A. V. D. S. 10,00; Don J. M. M., 10,00; Les officiers de police, 215,00 (vers. Janvier); Personnel des Transports funèbres, 18,00; Cinéma Vooruit, 80,62; M. Morel de Boucle St Denis, 50,00; Personnel du Service du nettoiement, 56,55 (24e versement).

Les dons sont reçus avec reconnaissance au Secrétariat général, Marché aux Poulets, 7.

— Comptoir général. *Denrées alimentaires.* — Voir annonce 4me page. (9459).

4me LISTE DE SOUSCRIPTION *en faveur du Comité Provincial de Secours et d'Alimentation de la Flandre Orientale.*

M. le Bourgmestre Braun, 500 fr.; MM. les Echevins de la ville de Gand, 250 fr.; M. Albert Fiévé, 500 fr.; Société Anonyme Maison L. et J. Hye-de Crom, 250 fr.; M. Georges de Hemptinne, 250 fr.; M. et Mme Justin Landrieu, 200 fr.; M. le Professeur Delacre, 100 fr.; MM. Van de Walle Frères, 200 fr.; M. Maurice Lippens, 200 fr.; M. Paul Lippens, 200 fr.; Mme Lippens de Kerchove, 200 fr.; Mme A. Verbeke, 200 fr.; Mme Morel de Boucle St. Denis, 200 fr.; Mme H. J. Laroche, 200 fr.; M. Auguste Buysse, 200 fr.; M. Marc Baertsoen, 200 fr.; M. Alfred De Lanier, 200 fr.; M. Léon Leirens, 200 fr.; M. Jules Leirens, 200 fr.; M. E. Blanc, 100 fr.; Mlle M. Madeleine de Hemptinne, 100 fr.; Mlle Irène de Hemptinne, 50 fr.; M. Auguste Roland, 50 fr.; M. De Vinck, 25 fr.; Mme Story, 20 fr.; Mme Paul Walton, 20 fr.; M. Paul De Beil, 10 fr. — Total: 4825 fr.

Le Comité National de Secours et d'Alimentation a pour objet d'essayer de porter remède à la misère qui sévit en Belgique à la suite de la guerre. Il s'efforce de secourir les nécessiteux dont le nombre est devenu énorme et son activité s'exerce de multiples façons, par l'intermédiaire des comités provinciaux.

Il répartit les vivres et vêtements donnés par l'étranger et transmis par le Comité hispano-américain. Il recueille des fonds, tant pour acheter des charbons à distribuer aux pauvres, que pour payer les tissus remis aux dames charitables qui veulent bien se charger d'en confectionner des vêtements. Enfin, il a créé l'œuvre du secours discret, en faveur des Belges qui n'avaient pas connu la gêne jusqu'à présent, mais que la guerre a privés de leur emploi ou de leurs ressources habituelles.

Ses besoins sont tels qu'il est forcé de faire appel à la générosité de tous ceux qui possèdent encore quelque chose en faveur de ceux qui n'ont plus rien. A l'exemple des autres Comités, le Comité provincial de la Flandre Orientale sollicite donc l'intervention de nos concitoyens aisés.

Par suite d'un accord avec les diverses œuvres, la liste qui circule en faveur du Comité de secours et d'alimentation remplacera toutes les listes qui circulent chaque hiver, et qui ne sont pas présentées cette année, notamment celles en faveur des Patronnages et Cercles ouvriers, du Denier de Saint-Pierre, des Crèches, des Sans Nom non sans Cœur, de l'Œuvre des Veuves, des conférences de Saint-Vincent de Paul, etc.

G. VAN PEENE, *dentiste*, r. de la Station, 17, Gand. (4629)

LA POSTE A GAND

L'Inspection des Etapes a installé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé Place d'Armes, 11, pour les habitants de la ville, un local pour correspondances postales ainsi qu'un office de vente de timbres. Les heures de service sont fixées de 10 à 12 heures et de 3 à 6 heures, dimanches exceptés.

Sont admises les lettres et les cartes postales écrites en langues allemande, flamande et française, en destination de l'Allemagne ou de la Belgique. Pour l'intérieur de la Belgique, on ne peut cependant remettre que des lettres ou cartes postales vers les localités renseignées dans la Proclamation générale, que nous avons publiée dans un de nos numéros précédents.

Ne sont pas acceptés jusqu'à nouvel ordre, les imprimés, échantillons, envois d'argent, envois recommandés, colis postaux et mandats-poste.

Les lettres doivent être remises dans une enveloppe ouverte qui porte, sur le verso, les nom et adresse précis de l'expéditeur.

Les lettres qui traitent de questions militaires ou politiques sont exclues de l'expédition.

Le port comporte, pour les lettres de 20 grammes destinées à l'intérieur de la Belgique, 10 cts.; pour celles vers l'Allemagne, 25 cts.; pour les cartes postales, en Belgique, 5 cts.; vers l'Allemagne, 10 cts.

Les expéditions de toutes les localités permises, ou de l'Allemagne, peuvent au ssi être acceptées dans la direction inverse pour les habitants du ressort des Etapes, quand l'adresse est conforme aux prescriptions antérieurement édictées et qui exigent que la personne qui reçoit la lettre soit exactement renseignée sur l'adresse réelle. Il est donc nécessaire que l'expéditeur éclaire le destinataire, dans son écrit, sur l'adresse exacte.

Les adresses des expéditions de l'Allemagne ou du ressort du Gouvernement général de Belgique doivent donc, par exemple, être conçues comme suit:

a) ENVELOPPE INTÉRIEURE ouverte:
A Monsieur N... N...
rue Royale, 1,
Mariakerke lez-Gand.

b) ENVELOPPE EXTÉRIEURE fermée:
A l'Inspection des Etapes Gand,
Poste restante
Bruxelles.

c) Lettres expédiées de localités situées dans le ressort des Etapes et destinées à des localités du ressort des Etapes, par exemple d'Erivelde vers Gand, doivent porter la mention supplémentaire:
via Etappen Inspektion Gent.
par exemple:
A Monsieur N... N...
Place d'Armes, 11,
Gand.
Via Etappen-Inspektion Gent.

La remise des lettres arrivées pour les habitants de la Ville de Gand est faite aux destinataires par les soins de l'Administration communale.

Les envois qui ne rempliront pas les conditions indiquées ne sont pas retournés à l'expéditeur, mais sont détruits.

BIBLIOTHÈQUE CATHOLIQUE

rue de la Vallée, n° 21

En ces temps de loisirs forcés, on est heureux de pouvoir se distraire des préoccupations du moment par la lecture.

Les journaux ne peuvent suffire à satisfaire notre curiosité inquiète et toujours plus exigeante : aussi rien de plus reposant que la lecture de quelque livre intéressant; pendant qu'on tourne ses pages, l'esprit est occupé, l'imagination, cette « folle du logis », ne bat pas la campagne, et le sentiment embrasse d'autres horizons. Notre bibliothèque catholique, qui comprend plus de 25,000 ouvrages de tous genres, français, flamands et anglais, est à même de satisfaire les plus exigeants, depuis l'homme sérieux ou de science, jusqu'à l'enfant, aux œuvres des récits de Madame de Ségur ou de Jules Verne.

Nous la recommandons chaudement à nos lecteurs.

CIRCULATION INTERDITE

La circulation pour piétons et véhicules sur le pont Fossé Courbe sera interrompue de 7 h. du matin au 7 h. du soir le 11 février prochain.

La circulation pour piétons et véhicules sur le pont Lousbergs sera interrompue le 4 février de 7 heures du matin au lendemain 7 heures.

(*Communiqué.*)

LE CHOMAGE EN DÉCEMBRE 1914

En décembre, les syndicats affiliés et le fonds intercommunal de chômage ont secouru 5,706 sans-travail. Ils ont reçu de leurs syndicats 48,491.97 fr.; du Fonds Intercommunal 48,172.15 fr.

Pour toute l'année 1914, on donne les chiffres suivants :

Nombre des chômeurs, indemnisés par les Syndicats,		10,665
Nombre des chômeurs, indemnisés par les Communes,		10,301
Nombre des journées payées par les Syndicats,		419,084
Nombre des journées payées par les Communes,		496,463
Dépenses des Syndicats	fr	278.165,18
id. id. Communes		248.815,46
id. de la Ville de Gand		208.598,43
id. de Ledeberg		10.332,64
id. de Mont St-Amand		10.778,89
id. de Gentbrugge		9.394,35
id. de Melle		84,40
id. de Somergem		393,60
Dépenses de la Commune de Wetteren	fr.	821,00
id. id. d'Heusden		2.590,85
Suppléments de remises payées		11.799,56

* * *

Le Comité du Fonds Intercommunal de Chômage a pris les décisions suivantes :

1. D'une personne anonyme le président a reçu une somme de 25,000 fr. Elle sera distribuée sous forme de supplément de secours. Aux chefs de famille, entièrement sans travail, 1 fr. par semaine pour leur femme et 50 centimes par enfant de moins de 13 ans. La distribution se fera à partir du 8 février.

2. Le syndicat socialiste des dockers a été agréé, en novembre dernier, avec 90 membres. Aujourd'hui, ce syndicat dit réunir 400 membres. On examinera si ces membres font partie du Syndicat depuis au moins 1 an.

3. Les ouvriers non syndiqués, mais ayant possédé un livret à la Caisse d'Epargne ou de Retraite de l'Etat, et qui ont épuisé leurs fonds sans demander le supplément consenti par le Fonds de Chômage, pourront jouir désormais des avantages de celui ci, moyennant de se soumettre au contrôle réglementaire.

4. Les membres des Unions professionnelles, inscrits avant le 1 octobre, et qui suivant décision antérieure, ont droit au secours, devront payer la cotisation imposée à tous les membres.

5. Le « Boekdrukkersbond » est assimilé aux Syndicats.

Les membres qui travaillent moins de 30 h. la semaine seront indemnisés au prorata des heures de chômage. La mesure entrera en vigueur le 1 février.

6. M. Varlez demandera l'intervention du Comité National de Secours au profit des Fonds de Chômage communaux.

9. Dans l'industrie du lin, on travaille 24 h. par semaine, mais on en paie 36, moins une retenue de 10 %. Précédemment, le Comité du Fonds Intercommunal avait décidé de ne point indemniser les ouvriers du lin. Le Syndicat Chrétien de ces ouvriers a donné une légère indemnisation, de sa propre initiative. Les socialistes proposent que le Fonds Intercommunal interdise cette intervention. La décision sera rendue mardi prochain.

FAITS DIVERS

— LE CRIME DU BOULEVARD LEOPOLD A ANVERS. — Le parquet, représenté par MM. Jacobs, procureur du Roi; le juge d'instruction Barbe, et le greffier Pauwels, ont passé presque toute la journée dans la maison du crime, où ils ont interrogé différentes personnes dont plusieurs membres de la famille Mertens.

De plus en plus, on acquiert la conviction qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'un meurtre ayant le vol pour mobile. En dehors des valeurs et de l'argent, trouvés dans la maison et sur le corps de la victime, on a mis la main sur une partie d'argenterie ficelée dans un paquet.

Depuis les quelques jours qui nous séparent du Nouvel-An, Mme Mertens avait déjà eu à son service, successivement, quatre servantes et elle en attendait une nouvelle pour lundi ou mardi. Entretemps la victime demeura toute seule dans sa grande maison.

Les médecins légistes MM. Van Bever et Van Douren, ont procédé à un examen superficiel du cadavre.

De leurs constatations, il résulte qu'il a séjourné 36 ou 48 heures dans le placard. L'essuie-main qui couvrait la bouche et le nez était retenu par une petite courroie en cuir enfortillée par deux fois autour du cou.

Dans une des chambres, on trouva la clef du coffre-fort ouvert dont le secret devait être connu par le meurtrier.

On a transporté le cadavre à l'hôpital Ste-Elisabeth où il sera procédé à l'autopsie samedi.

* * *

Certaines découvertes auxquelles la justice attache une grande importance, ont été faites dans la maison du crime. C'est ainsi que, dans le corridor on ramassa de gants d'homme, dont un portant des traces de morsure de la victime. Une des pantoufles que portait Mme Mertens au moment du crime, n'a pas été retrouvée, malgré de minutieuses recherches. Une natte dans le corridor porte des traces de sang, ce qui fait supposer que Mme Mertens a été assaillie au rez-de-chaussée et qu'on l'a transportée ensuite à l'étage.

Un grand portefeuille noir, contenant des coupures d'un journal local, a encore été saisi dans une des places du rez-de-chaussée.

Un des membres de la famille a déclaré au juge d'instruction, qu'une personne s'est présentée il y a quelques jours pour s'informer si l'on ne pouvait loger des officiers allemands. Sur la réponse négative, l'inconnu aurait dit qu'on contrôlerait le fait.

M. l'adjoint Huylebroeck, chargé de l'enquête, a fait des recherches au sujet de la nouvelle servante, d'origine hollandaise, qui disait demeurer plaine de Coninck.

Mme Mertens avait accepté les services de cette femme à partir du 1er février, mais cette dernière avait insisté pour commencer son service une semaine plus tôt.

Une personne de confiance a été envoyée en Hollande, chez le notaire de la victime pour lever le testament de celle-ci. Le parquet attache un grand intérêt à cette pièce.

On indique en ce moment pour établir l'alibi de certaines personnes qui pourraient être impliquées dans cette affaire.

— NAUFRAGE. — Le navire américain « Washingtonian », chargé de sucre et parti d'Honolulu à destination de Philadelphie, est entré en collision avec le schooner « Elisabeth Palmer », des Etats-Unis près des îles Fenwick. Les deux bateaux ont coulé. Les équipages ont pu mettre à temps les canots de sauvetage à la mer. Il n'y a pas de mort, ni d'accident de personne à déplorer.

— BOTTES IMPERMEABLES. — Pendant la guerre russo-japonaise, les soldats japonais se sont fort bien trouvés de bottes imperméables fabriquées avec des feuilles de mûrier. Ces bottes préservaient admirablement les hommes de l'humidité dans les tranchées.

Or, il paraît qu'un Anglais a trouvé un moyen de confectionner des bottes imperméables avec des matières fibreuses coûtant beaucoup plus cher que les feuilles de mûrier. Ces bottes sont légères: elles ne pèsent que 2 onces et demi anglaises et les insectes n'ont aucune prise sur elles. L'inventeur offrant de livrer la matière première au prix coûtant, une paire de pareilles bottes ne coûterait que deux shellings.

NECROLOGIE

— Sa Grandeur Mgr Patrick Riordan, archevêque de San Francisco, est décédé en cette ville le 27 décembre dernier, à l'âge de 74 ans.

Mgr Riordan avait été ordonné prêtre à Malines, en juin 1865, pendant les années qu'il passa en Belgique, comme étudiant au Collège Américain de l'Université de Louvain.

Mgr Riordan est frère du Rév. D. Riordan, curé de la paroisse Ste-Elisabeth, à Chicago.

— Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. le chanoine Lecigne, professeur et ancien doyen de la faculté catholique des lettres de Lille, pieusement décédé en cette ville le 19 janvier, à l'âge de 50 ans. Il était un des plus fins critiques littéraire du moment, et nos lecteurs se rappelleront les pages signées de lui que nous avons fréquemment publiées à cette place. En ces derniers temps il avait été nommé directeur de l'« Univers ».

— Vendredi 29 courant, ont eu lieu, à l'Hôpital Militaire, les funérailles du lieutenant belge, M. Laffineur.

— Un liégeois, M. Maurice Clerckx, de l'infanterie de ligne, grièvement blessé lors du combat de Haelen, est mort à l'hôpital civil de Gand, après de longues souffrances noblement supportées. Il avait trente-trois ans et s'était engagé à la première nouvelle de l'invasion de son pays. Nous tenons à rendre à ce brave et humble soldat un dernier hommage.

— On annonce la mort du réputé violoncelliste chevalier Ernest de Munck, décédé à Londres, professeur de la Royale Académie de Musique et de l'Ecole de Musique de Guildhall. Né à Bruxelles en 1840, il avait été professeur au Conservatoire de cette ville avec Servais.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

La baronne de Calwaert, épouse du vice-consul de Grèce à Liége, qui était inculpée d'avoir aidé des conscrits belges à passer la frontière, a été condamnée à 3 ans de prison, par la justice allemande.

Tribunal correctionnel de Liège

UN CONSEILLER COMMUNAL ACQUITTÉ

M. le docteur Alfred Lambrechts, conseiller communal socialiste, a comparu mercredi devant le tribunal correctionnel pour y répondre de la prévention de soustraction frauduleuse d'un auto au préjudice de M. Chaudoir, domicilié boulevard de la Sauvenière, à Liége.

Le 6 août, dit le prévenu, les obus tombèrent drû près de l'hôpital de Bavière. Le directeur de l'hôpital, apprenant que des parlementaires allemands passaient place du Congrès, héla un auto à l'effet de les rejoindre pour les engager à ne plus permettre le tir dans la direction de l'hôpital.

Revenu à l'hôpital et constatant que les obus tombaient toujours dans la même direction, le chauffeur remisa la voiture à l'hôpital déclarant qu'il viendrait la reprendre le lendemain.

Le lendemain, ajoute M. Lambrechts, j'ai utilisé la voiture pour le transport des blessés et pour assurer le service de ravitaillement.

J'ai cru de mon devoir de m'en servir parce qu'administrateur des Hospices, puis parce que nous étions en quelque sorte militarisés.

Un jour nous avons trouvé les papiers de réquisition militaire de l'auto qui ont été envoyés à M. Chaudoir.

J'ai continué à me servir de l'auto pour le service de ravitaillement.

Après quelques mots de Mtre Maguette, remerciant M. le substitut Delwaide au nom de son client, le tribunal déclare la prévention non établie et acquitte le prévenu.

A ST-NICOLAS-LEZ-LIÈGE

A propos de l'affaire dont nous avons parlé, il convient d'ajouter que le parquet a fait procéder à l'examen mental de M. Emile Binet, commissaire de police de St-Nicolas.

MM. De Block, L'Hoest et Bidlot, médecins légistes, concluent à l'irresponsabilité totale du commissaire au moment où il a posé les faits délictueux. En conséquence la chambre du conseil a rendu une ordonnance de non-lieu en ce qui concerne le commissaire de police, qui a été conduit à l'asile de la rue Vollère.

LA GUERRE

Les opérations militaires.

Le dernier communiqué de Berlin annonce que les installations d'étapes de l'armée anglaise, à Dunkerque, ont été criblées de bombes pendant la nuit. Le même bulletin dit que les Allemands ont repoussé une attaque belge vers Nieuport, et une attaque faite par les Anglais pour reconquérir leurs positions à La Bassée. Nous ne possédons pas le bulletin français correspondant.

Les bulletins français de la veille insistaient surtout sur les combats livrés dans la région de Craonne, les 25 et 26 janvier. D'après la version française les canons allemands avaient provoqué un éboulement qui enferma deux compagnies françaises, lesquelles furent faites prisonnières. Les Allemands purent ainsi prendre pied à Lacreute et dans le Bois de Toulon. Mais une contre-attaque française ajoute le bulletin, permit de récupérer une partie du terrain perdu et infligea de lourdes pertes aux Allemands. Le bulletin allemand du 29 assure, au contraire, que les attaques françaises ont été repoussées facilement, et que ce sont les Français qui ont été rudement éprouvés.

De part et d'autre, on a parlé des morts de l'adversaire. Sans insister sur les chiffres, on peut du moins conclure que les combats furent violents et meurtriers. Le calme règne maintenant de ce côté. Sur le reste du front, à l'Ouest, il n'y a eu que des engagements de moindre importance.

Sur le front Oriental, on se bat en Prusse Orientale, sur les deux rives de la Vistule, en Galicie, en Bukovine et au Caucase. Combats d'artillerie, lutte pour des tranchées, etc. Les divers communiqués signalent des attaques ennemies repoussées, mais sans paraître attacher une importance capitale à ces actions. Il n'y a donc point là, semble-t-il, d'action décisive.

Bulletin allemand affiché à Gand

Au nord de Nieuport, avant-hier, plus de 300 Africains sont tombés. Au sud du canal de La Bassée, deux nouvelles tranchées françaises ont été prises. Dans l'Argonne occidentale, attaque allemande suivie de succès. 745 prisonniers, 12 mitrailleuses, 10 petites pièces capturées. Les pertes de l'ennemi sont lourdes, les nôtres relativement légères.

Les tentatives d'attaque nocturne des Français au sud-est de Verdun ont échoué. Au nord-est de Badonviller, nous avons pris l'Augomont.

Les Russes ont canonné nos positions fortifiées à l'est du plateau Seen. A l'est de Darkehmen, au sud-est du lac de Loewenstein et à l'est de Lowitsch, ils ont fait des attaques sans succès.

Communiqué allemand

Berlin, 29 janvier (Wolff) :

A l'occasion d'un vol de nuit d'une escadrille aérienne, les installations d'étape anglaises de la forteresse de Dunkerque furent criblées de bombes.

Une attaque ennemie dans les dunes, au Nord-Ouest de Nieuport, fut repoussée. L'ennemi, qui avait pénétré sur un point de nos positions, fut refoulé par une attaque de nuit à la baïonnette.

Au Sud du canal de La Bassée, les Anglais tentèrent de reconquérir les positions qui leur ont été enlevées. Leur attaque fut facilement repoussée.

Sur le restant du front, rien d'essentiel ne s'est passé.

Sur le théâtre de la guerre à l'Est, des attaques russes dans la région de Russen, au Nord-Est de Gumbinnen, échouèrent avec pertes considérables pour l'ennemi.

Dans la Pologne septentrionale, pas de changement.

Au Nord-Est de Bolinow, à l'Est de Lowicz, nos troupes jetèrent l'ennemi hors de sa position et pénétrèrent la position principale. Les tranchées conquises furent conservées et retranchées, sauf un petit bout, malgré des contre-attaques de nuit violentes.

Communiqué français

Paris, 29 janvier (Reuter). — Communiqué officiel du 28, 11 heures du soir :

Dans la nuit du 27 au 28, l'ennemi n'a pas fait d'attaque d'infanterie. Au nord-est de Zonnebeke, les Allemands ont fait un feu nourri d'artillerie et de fusils. A l'Aisne combat d'artillerie. De l'Argonne on ne mentionne qu'un combat d'artillerie. Dans l'Alsace, au nord-ouest d'Ammerzweiler, nos troupes se sont, malgré un violent feu d'artillerie, maintenues et retranchées sur le terrain occupé pendant la journée. Sur le reste du front calme.

Communiqué autrichien

Vienne, 28 janvier :

A présent la vallée Nagy-Ag est également purgée d'ennemis. Dans cette vallée ainsi que dans la région au nord d'Onkormező l'ennemi avait pénétré avec des forces plus importantes; il a dû abandonner hier ses dernières positions, solidement établies. Nous avons pris Toronna et, dans la poursuite, avons atteint Wyszkow, où la bataille a repris contre les arrière-gardes de l'ennemi.

Sur les hauteurs au nord de Vezerszallas et près de Volowec les Russes ont tenté à nouveau après l'arrivée de renforts, de reprendre leurs positions perdues. Ils ont été repoussés et ont perdu 700 prisonniers et 5 mitrailleuses. Sur le reste du front des Carpathes, pas de changement important. A l'est de la vallée Nagy-Ag, le calme règne.

Dans la Galicie occidentale et en Pologne, duels d'artillerie et petites actions.

Vienne, 29 janvier :

On annonce d'abondantes chutes de neige. En Galicie occidentale et en Pologne, il n'y eut que des combats stationnaires de reconnaissance et de patrouilles, et là où les circonstances le permirent, l'artillerie.

Dans les Carpathes, à l'ouest de la passe Uszöker, nous avons repoussé des attaques russes, avec de grandes pertes pour l'adversaire.

Près de Verzerefalias et Volovec les batailles sont terminées. L'ennemi a été délogé des hauteurs de la passe. Nous avons encore fait 400 prisonniers. Le calme règne en Bukovine.

Communiqué russe

St-Pétersbourg, 27 janvier (A. T. P.). — Communication du grand état-major :

En Prusse Orientale, les combats dans la région de Malwaschken et Lasdehnen continuent. Sur la rive droite de la basse Vistule canonnade et combats d'avant-postes du fleuve jusqu'à Skempe. A la rive gauche, attaques des Allemands vers Neorzimow et autour du village Srabske Budy et Kamien. Notre artillerie a canonné avec succès les lignes ennemies près d'Allanka.

En Galicie combats développés sur le front du col de Dilka au col de Wyszkow. En Bukovine combat d'artillerie dans la région de Walepatna.

St-Pétersbourg, 28 janvier (A. P. T.). — Communiqué de l'état-major du Caucase :

De vigoureuses attaques des Turcs dans la région du sultan Semlin ont été repoussées le 26. Vers Olty, les Turcs ont repris l'offensive et exécuté un mouvement enveloppant qui toutefois a échoué.

L'ennemi manifeste plus d'activité dans l'Azerbeitsjan. De nombreuses bandes kurdes, avec des troupes régulières turques, ont vainement essayé une offensive dans la région de Choi.

Communiqué turc

Constantinople, 29 janvier :

Dans le Caucase, nos troupes reprirent à nouveau l'offensive dans la direction d'Olti. Elles refoulèrent l'ennemi et, devant leur front, elles capturèrent une grande quantité de matériel de guerre. Les Russes, dans leur retraite, mirent le village russe Narman en cendres afin de ne pas laisser tomber en nos mains le matériel de guerre s'y trouvant.

Constantinople, 29 janvier. — Du grand quartier général :

Rien d'intéressant à signaler du front du Caucase. Nos troupes qui ont repris l'offensive de la direction d'Olty, ont capturé 300 Russes, ainsi que quantité de fusils et de matériel de guerre.

La bataille engagée depuis une semaine en Azerbeidschan, dans la région environnante de Choi, contre de gros des troupes ennemies continue favorablement pour nous. Choi est le dernier refuge des Russes en Azerbeidschan. Le 27 janvier nos troupes ont pris, au sud de Choi, la première ligne de la position fortifiée qui se compose de plusieurs lignes semblables.

Les bombes contre zeppelins

A propos d'une incursion possible de Zeppelins, des habitants de Paris ont manifesté l'inquiétude de voir tomber sur la capitale ou sur sa banlieue des bombes — non pas tant les bombes que laisseront choir les pilotes allemands du haut de leurs nacelles, que les bombes que ne manqueront pas de lancer les artilleurs français sur les mastodontes germaniques. On répond à ce sujet que les projectiles français, aussi bien ceux des 75 que ceux des 90 ou des 120, sont construits de façon à éclater au point précis — et ce point peut être à 2,000 mètres en l'air — où les artilleurs veulent le faire éclater. Un obus n'est pas nécessairement percutant, et il n'a pas nécessairement besoin de rencontrer et de heurter un obstacle pour accomplir son œuvre.

Donc les obus lancés contre les Zeppelins, ne retomberaient pas, sur les lieux habités. La seule et unique chose qui retomberait, c'est la fusée de l'obus, dont le volume est insignifiant et dont le poids n'est pas assez considérable pour faire des dégâts matériels à une maison ou à une chaussée.

LA GUERRE DANS L'ARGONNE

M. Luigi Compolonghi publie, dans le *Secolo* de Milan, une description de la guerre dans la forêt des Argonnes :

Sainte-Ménéhould, écrit-il, au seuil de la forêt profonde des Argonnes, est l'antichambre d'un champ de bataille. Tous ceux qui vont au combat — peut-être pour mourir — la traversent; tous ceux qui reviennent du combat mutilés, morts et refroidis, sont transportés d'ici au loin. Les premiers marchent et avancent musique en tête et traversent la ville quelquefois en chantant joyeusement; les autres reviennent seuls, couchés sur une civière ou en groupes lugubres, tristes, silencieux. Oui, cette guerre est dure et elle l'est particulièrement dans les Argonnes où les hommes, Français ou Allemands, ont comme ennemis deux adversaires terrifiants: l'arbre et la boue fangeuse. Dans les tranchées profondes il y a un pied de boue. Avec quel plaisir, après avoir tiré longtemps en deçà et au delà, ne se jetteront-ils pas au dehors pour combattre en rase campagne, position contre position, mais impossible!

De la boue dure comme la glu immobilise leurs pieds. Les premiers jours, on est joyeux et de bonne humeur. Presque dans chaque tranchée il y a un loustic qui tient les autres éveillés et en gaieté. Mais quand les heures passent, on ne trouve plus la vie si belle. Les jours s'écoulent monotones et tous pareils. Et quand on en est là, les soldats, pour tuer le temps, commencent à creuser un couloir qui conduit en ligne droite vers les tranchées ennemies. Lorsque le couloir a une longueur de 15 mètres, ils le font converger de manière qu'une nouvelle tranchée parallèle se forme. Il se fait ainsi que les adversaires, sans avoir combattu, ne sont plus distancés entre eux que de quelques mètres. Alors on se provoque par des paroles plus ou moins amicales et on tire quelques coups de fusils plus ou moins mortels.

Fréquemment, les Allemands et les Français creusent, au lieu d'un couloir, une galerie tout à fait souterraine, la remplissent d'explosifs, font sauter une ou plusieurs tranchées et se précipitent l'un sur l'autre; c'est alors le véritable combat. Mais c'est l'exception. La règle, ce sont les attentes aux aguets longues, monotones, tristes. La boue monte constamment, elle embarrasse les pieds des hommes, les mollets, les jambes, elle éclabousse les uniformes et les cuirasses; elle atteint les visages et les masque; elle atteint les cheveux et les colle et quand les soldats quittent les tranchées ils ressemblent à des coureurs de bois sauvages. Leur aspect m'a mieux fait connaître l'horreur de la guerre que l'aspect d'un monceau de cadavres.

Navires perdus

Londres, 29 janvier. — Le vapeur anglais « Potoro » (4,400 tonnes) est signalé manquant. On croint qu'il n'ait été capturé par le croiseur auxiliaire « Kronprinz Wilhelm ».

Les vapeurs « Theres Haymani » et le « Glenmore » auraient sombré dans la mer du Nord à la suite de rencontres avec des mines flottantes.

Kiel, 29 janvier. — Le croiseur auxiliaire allemand « Kronprinz Wilhelm » a coulé le voilier français « Anne de Bretagne ». Le navire français était amarré depuis le commencement de la guerre dans le port norwégien de Frederikstad pour y embarquer un chargement de bois pour l'Australie. Le chargement n'était pas terminé lors de la déclaration de la guerre et l'activité des croiseurs allemands dans l'Atlantique et l'océan Indien décida les Français à retarder le départ.

Finalement, à la fin de l'automne, comptant sur la flotte anglo-française, il prit la mer, mais dans l'océan Atlantique méridional le « Kronprinz Wilhelm » le coula avec son chargement.

Un journal maritime neutre dit que l'équipage fut transporté à bord du vapeur « Oranza » qui hébergeait déjà les équipages d'une demi-douzaine de navires français et anglais coulés.

Copenhague, 27 janvier. — On mande d'Helsingfors aux « Berlingske Tidende », que le vapeur, attaché au port de Malmö, qui y est arrivé, a rencontré et repêché une mine flottante dans la mer du Nord. La mine a été déposée au rivage à Helsingfors et examinée par des experts. Elle a été ensuite déchargée.

Le vapeur « Dunerag » a, rencontré quatre mines flottantes au Sud-Est du phare, près de Skagen.

Ces cas sont d'une grande importance au point de vue de l'assurance en temps de guerre, attendu qu'on avait préconisé une baisse de 50 p. c. des primes d'assurances pour les bateaux de pêche dans la mer du Nord.

EN AFRIQUE DU SUD

La Haye, 28 janvier. — Le Dr H. Müller, qui est actuellement commissaire du gouvernement pour soigner les intérêts des réfugiés belges, a envoyé ce jour un télégramme publié officiellement, au gouvernement Sud-Africain, où il demande, en sa qualité de commissaire et au nom de son ami fort bien connue pour les Sud-Africains, la grâce du général De Wet et ses partisans.

---

†

Monsieur Charles VANDEVYVER,
Le Révérend Monsieur Joseph VERCAUTEREN, directeur général des Sœurs Maricoles à Termonde,
Mademoiselle Marie VANDEVYVER,
Monsieur et Madame Jules VANDEVYVER,
Mademoiselle Adèle VANDEVYVER,
Mademoiselle Hortense VANDEVYVER,
Monsieur et Madame Edouard VERCAUTEREN et leurs enfants, Joseph, Marielie, Lucie, Léonie et Alphonse,
Monsieur et Madame Félix VERCAUTEREN,
Le Révérend Monsieur Alphonse VERCAUTEREN, vicaire à Alost (Muylbeke),
Monsieur et Madame Michel D'HAENENS et leurs enfants, Auguste, José et Christiane,
Monsieur l'avocat Joseph VANDEVYVER,
Mademoiselle Madeleine VANDEVYVER, en religion Sœur Emérence de la Croix, des Sœurs de Notre-Dame,
Monsieur le docteur et Madame Hiltoné DE BO et leurs enfants Lucie et Marie-Cécile,
Mademoiselle Anna VANDEVYVER,

ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle et irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME

CHARLES VANDEVYVER

née

Charlotte-Thérèse-Marie-Joséphine VERCAUTEREN

leur bien-aimée Epouse, Sœur, Belle-Sœur, Tante et Grand'Tante, née à St-Nicolas, le 1er Décembre 1859, et pieusement décédée à St-Denis-Westrem, le 29 Janvier 1915, munie des Secours de Notre-Mère la Sainte-Eglise.

Le service funèbre aura lieu en l'église paroissiale de St-Denis-Westrem, le mercredi 3 Février, à 10,30 h. (heure belge).

L'inhumation aura lieu immédiatement après le Service, dans le caveau de la famille à Mont St-Amand.

Réunion à la maison mortuaire, à 10 heures.

St-Denis-Westrem, le 30 Janvier 1915, Villa des Hirondelles,

Vu les circonstances actuelles, il ne sera pas envoyé de lettres de faire part.

Les Assurances contre sinistres et la guerre.

Propriétaires, locataires, négociants etc. ont pris la précaution d'assurer leurs biens contre les risques d'incendie ou de destruction. Beaucoup d'entre eux ont vu au cours de ces derniers mois qui sa maison, qui ses marchandises ou mobilier, qui ses récoltes détruits ou fortement endommagés. D'autres redoutent des calamités de la même nature. Les premiers comme les seconds se demandent avec anxiété: seront-ils indemnisés par notre compagnie d'assurance? La question est donc d'une importance capitale.

En matière de contrats c'est la convention elle-même qui doit donner la solution des litiges; tel est encore le cas dans l'espèce. Or, dans les polices d'assurances figure généralement une clause relatant un certain nombre de risques que les assurances déclinent: ce sont les incendies, ruines, etc., causés par suite de tremblements de terre, d'émeute et aussi de guerre ou d'invasion. Les assurances pourront-elles vis-à-vis des assurés victimes de sinistres survenus au cours de la présente guerre se prévaloir de cette clause de non-responsabilité? Telle est la question qui se pose.

C'est la première fois qu'elle se pose pour notre pays: aussi nos tribunaux n'ont pas encore eu à trancher le point de savoir jusque dans quelle mesure la guerre et l'invasion viennent influencer les polices d'assurances; ils devront donc, faute de jurisprudence belge, s'en référer aux principes généraux du droit. Cependant un pays voisin, la France, s'étant déjà trouvé dans des circonstances analogues au cours de la guerre de 1870, nos tribunaux pourront s'en référer utilement à la jurisprudence française de cette période; l'examen en est donc des plus intéressants: un bref aperçu des décisions des cours et tribunaux français jette la clarté sur cette délicate question.

Une remarque préliminaire s'impose cependant: à savoir que tout contrat est tel que parties l'ont créé; dès lors la responsabilité des assureurs quant aux sinistres causés par la guerre ou l'invasion sera plus ou moins étendue suivant le libellé même de la clause d'exonération qu'ils ont insérée à leur profit: celle-ci étant plus ou moins spéciale, plus ou moins claire, la situation variera en conséquence. Avant la guerre de 1870 — notons ici que depuis lors les assureurs afin de mieux se prémunir ont rendu la clause plus spéciale et plus nette — l'énoncé était généralement comme suit: « l'assurance n'est pas tenue des sinistres causés « par guerre, invasion ou force militaire quelconque: » c'est généralement sur des libellés de ce genre que les tribunaux avaient à juger.

La guerre est elle « par elle-même » suspensive de l'assurance? Le mot « guerre » équivaut-il ici à « état de guerre » et suffit-il donc que le pays soit dans cet état pour que l'assureur puisse se considérer comme délié vis-à-vis de ses assurés quant aux sinistres se produisant au cours de cette période? Non, répond la juridiction française et la question ne lui semble pas susceptible de controverse, l'état de guerre ou d'invasion à lui seul ne suspend pas les obligations de la compagnie d'assurance: celle-ci reste tenue et répond sauf exception des sinistres qui se produisent: ceci quant aux risques « ordinaires », c'est-à-dire, aux incendies et autres ruines qui, bien que se produisant au cours de l'état de guerre ou d'invasion, n'ont cependant point été occasionnés par ces événements exceptionnels.

Quand donc l'assureur peut-il se considérer comme non-tenu?

Uniquement dans le cas rentrant dans les termes de la clause de non-responsabilité c'est-à-dire dans les cas de sinistres prévus « expressément » par la police comme exonérant l'assureur. Les Cours et Tribunaux ajoutent d'ailleurs que c'est à ce dernier à prouver que le sinistre a été causé par l'un de ces événements; l'assuré, vu que le contrat reste en principe en vigueur et que l'assurance est générale, n'a à prouver que le sinistre; l'assureur se prévaut d'une exception au contrat: il doit la prouver. Enfin, dans le doute il faut, en vertu du même principe, se prononcer en faveur de l'application de l'assurance: l'assureur, faisant une stipulation à son profit, n'avait qu'à la libeller clairement.

Sous bénéfice de ces remarques d'ensemble voyons quels furent les principaux cas soumis à la décision des tribunaux français.

Avant tout: la clause d'exonération doit-elle être considérée comme s'appliquant au cas où un immeuble, du mobilier ou des biens quelconques sont détruits ou endommagés au cours d'une action militaire, d'un combat, d'un bombardement, ou à la suite de travaux d'attaque ou de défense? La jurisprudence est ici formelle: l'assureur n'est pas tenu d'indemniser. C'est qu'on est ici en présence de vrais faits de guerre; de pareils sinistres rentrent pleinement dans l'expression « guerre »: ils sont de vrais risques de guerre; une assurance « ordinaire » n'a pas à les dédommager.

Mais que décider quant à des sinistres survenus en dehors de pareils événements et avant tout au cours de la « seule occupation » des bâtiments par des troupes envahissantes: tels les nombreux incendies survenus pendant que des châteaux, des maisons, des magasins sont occupés par des militaires? La majeure partie de la jurisprudence et notamment les Cours d'appel opinent qu'ici encore l'assureur n'est point tenu et ce peu importe que le sinistre se soit produit à la suite d'un fait volontaire ou d'une simple imprudence des occupants; du moment que ce sont des militaires qui ont causé le sinistre, l'assurance peut se prévaloir de sa clause d'exonération.

Cette jurisprudence est à première vue sévère; on serait, en effet, tenté d'objecter que le fait d'une simple occupation par des militaires est en tout point semblable à une occupation par des civils; que ces militaires n'y font que dormir, prendre leurs repas et séjourner tout comme n'importe qui; que donc si un incendie éclate, et ceci surtout quand c'est le fait d'une simple imprudence, l'assureur doit indemniser exactement comme si la maison était occupée par de simples particuliers par exemple les locataires. Cependant, il faut en convenir après examen, cette jurisprudence va au fond des choses et si elle tranche dans le sens négatif c'est en se basant sur les circonstances spéciales qui accompagnent de pareilles occupations et sur la volonté des parties, telle qu'elle résulte de l'ensemble de la police. La Cour de Paris en son arrêt du 17 août 1872, donne une excellente synthèse de cette théorie: « Attendu, dit en substance la Cour, que l'intention commune des parties a été évidemment d'exempter de l'assurance des risques qui, par leur nature et gravité, auraient été hors de proportion avec la prime et avec les calculs bases du contrat; que le fait de guerre ou d'invasion n'est pas seulement le fait de lutte à main armée, ou d'invasion « violente »; que dans la réalité des choses comme dans la pensée du contrat la clause d'exonération au profit de l'assurance est suffisamment justifiée par la seule aggravation du risque résultant de la « présence » des troupes envahissantes installées en maîtres au domicile ou sur la propriété de l'assuré, réduisant ce dernier à l'impossibilité d'exercer la surveillance ou de prendre les soins nécessaires pour la conservation, que cette intention commune existe qu'il y ait eu fait volontaire ou imprudence; qu'en effet, cet état de choses entraîne des dangers « exceptionnels », autres que les risques ordinaires du contrat d'assurances et que parties n'ont pas pu vouloir y comprendre. »

Une autre décision judiciaire attire l'attention sur cet autre point: savoir que pendant l'invasion, les ravages des incendies peuvent être moins combattus par le concours de la population et que l'action de l'autorité locale est assez souvent paralysée. De pareils risques, dit la jurisprudence, ne sont nullement en rapport avec la prime normale; cette prime est faible, aussi faut-il admettre que parties lors de la conclusion du contrat ont été tacitement d'accord pour exclure ces risques exceptionnels; A moins qu'elles n'aient fixé une prime spéciale et plus élevée en prévision de pareils sinistres, il faut conclure que parties ne les ont point prévus et dès lors l'assureur n'a pas à en répondre.

Autre question: Des sinistres de l'espèce qui nous occupe sont-ce des « faits de guerre »? Ce point avait son importance en 1870: certaines compagnies d'assurance s'étant bornées à faire figurer dans leur clause d'exonération les sinistres causés par « la guerre » et ayant négligé d'ajouter les mots « et l'invasion ». La jurisprudence française est à cet égard unanime à répondre négativement: une simple occupation, sans que des hostilités s'y soient ajoutées, ne saurait être considérée comme un « fait de guerre ». Il y a, en effet, manque absolu de rapport direct entre ces deux événements. Comme le fait remarquer la Cour d'Orléans « la présence des troupes même ennemies sans combat ou violences réelles ne suffit pas pour donner à des sinistres le caractère de faits de guerre, c'est-à-dire, d'actes dont les hostilités sont la cause directe et immédiate, ni qui par leur nature sont posés dans l'intention d'accomplir des opérations stratégiques ou sont relatifs à une attaque ou défense, ou à des représailles entre belligérants. Aussi les compagnies d'assurances, qui avaient négligé de nommer expressément les « faits d'invasion », furent-elles condamnées à indemniser leurs assurés.

Certains tribunaux, peu nombreux d'ailleurs, se séparèrent, spécialement quant aux sinistres à faire rentrer sous la rubrique « faits d'invasion », de la théorie adoptée par la majorité. D'après eux, pour qu'il y ait fait d'invasion, il faut qu'on se trouve en présence « d'une entrée des troupes envahissantes à force armée sur un territoire d'intentions hostiles se manifestant parfois par des actes agressifs ». Se basant sur ce sens technique du mot « invasion », ils exigent de l'assureur, pour qu'il puisse se prétendre libéré, qu'il prouve que « l'incendie a été « volontairement » allumé »: une simple imprudence ne l'exonère pas. Ainsi qu'il fut dit plus haut, cette manière de voir ne fut pas admise par la majorité, aussi ces décisions furent-elles pour la plupart réformées en appel.

La Cour de Cassation de France, appelée à se prononcer sur la matière, semble avoir adopté la théorie préconisée par la majeure partie de la jurisprudence; elle pose d'ailleurs nettement le principe que tout dépend du contexte des polices et de l'intention qui présida à leur rédaction.

Au cours des débats judiciaires, les tribunaux relevèrent et réfutèrent un argument fort curieux présenté par les assurances: se basant sur l'article des polices obligeant l'assuré à déclarer « préalablement » tout changement qui serait apporté à la chose assurée et de nature à entraîner une augmentation de risques, ils se prétendirent libérés par le seul fait de l'occupation des immeubles; cette occupation, disent-ils, augmente les risques dans de fortes proportions; bien plus, elle change la nature de la chose: une maison, un magasin devenant une vraie caserne ou un bivouac, dès lors, l'assuré avait l'obligation de signaler préalablement cet état de choses; il ne l'a point fait, il est donc en faute et est déchu de ses droits. A bon droit, la jurisprudence rejeta cette argumentation: pareille obligation de la part de l'assuré ne visant que les changements « volontaires » et « permanents » qu' « il » y apportait et non pas des modifications involontaires et accidentelles s'accomplissant sans qu'il puisse s'y opposer et même malgré lui: une déclaration préalable ne se concevrait point.

Quelle est la théorie qu'adopteront nos tribunaux?

Ainsi que nous le faisions remarquer de prime abord l'action de la jurisprudence quant à l'interprétation des polices d'assurances sera facilitée par le fait qu'en vue d'éviter à l'avenir les controverses, la plupart des compagnies ont apporté à la clause dont il s'agit une modification de nature à sauvegarder mieux leurs intérêts. De nos jours on stipule, en effet, généralement « qu'en cas de guerre, d'invasion et dans tous les cas d'occupation totale ou partielle par des troupes nationales ou étrangères, armées ou non, des bâtiments assurés ou renfermant des objets assurés, la compagnie ne répondra de l'incendie que si l'assuré prouve qu'il ne provient ni directement, ni indirectement de l'une de ces causes. » L'assuré est donc placé dans une situation défavorable: cette preuve ne se fournit pas aisément.

Si l'on s'en réfère en thèse à l'état de choses existant lors de la guerre de 1870, il faut conclure que l'interprétation adoptée par la majeure partie de la jurisprudence fut logique et de bon droit. Spécialement quant aux sinistres causés par suite de la seule occupation: cet état de choses crée des risques tellement grands qu'on ne saurait établir le rapport entre ces derniers et les primes relativement faibles stipulées eu égard uniquement aux temps normaux; parties n'ont pas pu prévoir ces risques lors de la signature du contrat.

La natalité et l'avenir de la nation roumaine

Au moment où il est tant parlé de la Roumanie, de l'attitude qu'elle veut garder, des desseins qu'elle médite, on lira sans doute avec intérêt ces extraits de l'article publié, il y a quelques mois, par les *Annales des Nationalités*:

« Le royaume de Roumanie, situé au sud-est de l'Europe, occupe actuellement une superficie de 131,353 kilomètres carrés (1) sur laquelle vivent 7 millions 230,418 habitants (2).

En 1859, les Principautés-Unies Roumaines avaient une population stable de 3,864,481 habitants; le recensement de 1899 indique que le royaume de Roumanie comptent une population de 5,956,690 (3). Ainsi donc de 1859 à 1899, le chiffre d'habitants a augmenté de 2,091,842 unités, soit dans une proportion de 540 par mille habitants, ce qui signifie que la population roumaine représente une augmentation annuelle moyenne de 13,5 par mille, moyenne que nous rencontrons chez les peuples slaves. A ce sujet, la Roumanie fait donc exception parmi les nations latines. Ce caractère particulier de se multiplier rapidement se rencontre aussi chez les Roumains de Bessarabie, de Boukovine et de Transylvanie.

La densité de la population de la Roumanie est de 45,3 habitants par kilomètre carré. En comparaison avec la densité des autres Etats de l'Europe, la Roumanie occupe seulement le quinzième rang. La population de la Roumanie apparaît plus dense, si nous considérons à part ses divisions territoriales. Ainsi la partie la plus peuplée du pays est la « grande Valachie », formée de douze districts compris entre l'Olt, le Danube et les Carpathes, qui compte sur une surface de 52,665 kilomètres carrés, une population de 2 millions 659,517 habitants, avec une densité de 50,6 âmes par kilomètre carré; « la Moldavie », comprenant les treize districts du nord-est du pays, avec une étendue de 38,228 kilomètres carrés, abrite une population de 1,818,122 habitants, soit 48,4 habitants par kilomètre carré, enfin « l'Olténie » avec les cinq districts occidentaux de la Roumanie, limitrophes de la Hongrie, de la Serbie et de la Bulgarie, possède une densité de population de 47,3. Dans les deux districts de la « Dobroudja », formant une étendue de 15,536 kilomètres carrés dont 4,964 kilomètres carrés sont couverts d'eau et de roseaux, la population est de 169,000 âmes, ce qui revient à 17,2 habitants par kilomètre carré. La cause de cette dissémination des hommes dans ces deux districts d'au delà du Danube provient de la grande surface d'eau qui couvre le tiers de cette contrée.

En Roumanie, d'après le sexe, la population représente le même caractère que la plupart des Etats du sud de l'Europe: le sexe masculin prédomine dans la proportion de 103 hommes pour 100 femmes.

En Roumanie, le groupement de la population au point de vue ethnique, n'a pas une importance particulière, parce que l'unité et l'homogénéité de la nation roumaine ne peuvent être mises en doute, l'élément roumain représentant plus des 92 p. c. du total des habitants.

Il n'existe donc pas de question des « nationalités » et heureusement il ne pouvait en exister dans le royaume de Roumanie. Quant aux étrangers, ils forment deux catégories: les uns, appartenant de droit à tel ou tel Etat sont des citoyens étrangers établis, les uns provisoirement, les autres définitivement en Roumanie. L'autre catégorie est formée par des étrangers, pour la plupart distincts par la race, la langue, les mœurs et la religion de la population dominante; venus dans le pays depuis plus ou moins longtemps, ils ont perdu la protection de l'Etat d'où ils sont partis, mais ils ne sont pas devenus encore citoyens roumains, parce que la Constitution du pays prescrit, pour l'obtention de cette qualité, le vote d'une loi individuelle par les deux Corps législatifs — la Chambre des Députés et le Sénat.

En abordant la grande question de la natalité, nous constatons qu'en général le coefficient de la natalité en Roumanie peut être évalué à 40 par mille habitants. Cette natalité, comparée aux autres Etats de l'Europe, assure à notre pays l'une des premières places. Même les années où les naissances sont en décroissance, la Roumanie se maintient énergiquement à un rang supérieur parmi les Etats de l'Europe méridionale et orientale.

En moyenne, dans les villes, le coefficient varie entre 35-37, tandis qu'à la campagne il s'élève à 42 et même à 44 p. c. Les naissances des garçons dépassent régulièrement celles des filles: pour 100 filles il naît ordinairement 105-106 garçons. La prépondérance du sexe masculin se maintient; cependant, d'après les observations faites sur une série d'années, il ressort que cette prépondérance va en décroissant et qu'elle tend à l'égalisation des contingents des deux sexes.

Au point de vue des droits civiques, la répartition des naissances prouve que les Roumains contribuent pour la plus grande proportion à la natalité: plus de 93 p. c. du total. Les sujets étrangers ne donnent qu'un très faible contingent, pas même 2 p. c., les étrangers de protection roumaine atteignent 5 p. c.

L'étude des décès s'impose parallèlement à l'étude de la natalité. De même que sous le rapport de la natalité, la Roumanie constitue avec les autres Etats du Danube, le groupe des pays caractérisés par un fort coefficient de décès. En Roumanie, l'excédent des naissances sur les décès subsiste grâce à une natalité considérable qui, jusqu'à présent, est en mesure de combler, avec une supériorité remarquable, les vides creusés chaque année par la mort. Il est certain que dans la mesure où le nombre de décès diminuera, le coefficient d'accroissement de la population roumaine autochtone atteindra celui des autres pays de l'Europe. Supposons que ce coefficient persiste à l'avenir, il nous faudrait reconnaître que la situation démographique de la Roumanie deviendra très florissante. »

(1) En plus les deux départements bulgaro-turque Silistrie et Baltchique, acquises par la Roumanie en 1913 avec la surface de 7,680 kilomètres carrés et 285,000 habitants de nationalité turque en majorité, bulgare et une minorité roumaine.

(2) Recensement de 1912, données provisoires.

(3) D'après le dernier recensement de décembre 1912 la Roumanie compte 7.242,000 habitants, et si l'on ajoute l'accroissement de la dernière unité par la natalité et l'annexion, elle compte en chiffre rond plus de 7 millions 600,000.

Le pouvoir offensif des sous-marins

On lit dans le *Quotidien*:

« Les sous-marins ont fait beaucoup parler d'eux depuis le commencement de la guerre et ils ont causé un total important de pertes. Dans la flotte anglaise, le petit croiseur « Pathfinder » était torpillé le 5 septembre; dix-sept jours après, les trois croiseurs cuirassés « Abukir », « Cressy » et « Hogue » étaient coulés; le 15 octobre c'était le croiseur « Hawke »; le 30, le croiseur « Hermes »; le 11 novembre, la canonnière « Niger », et le 1er janvier, le cuirassé « Formidable ». La liste est longue, mais elle ne saurait étonner, car les forces navales britanniques doivent tenir continuellement la mer pour exercer une surveillance étroite sur les escadres allemandes et offrent, par suite, une cible considérable; mais elles ne sont pas seules à compter des victimes des torpilles des sous-marins.

L'Allemagne a perdu le petit croiseur « Hela » et un contre-torpilleur envoyé au fond par le sous-marin anglais « E 9 »; le croiseur russe « Pallada » a été coulé dans la Baltique; le cuirassé turc « Messoudieh » a été détruit dans les Dardanelles; des dépêches italiennes affirment que le dreadnought autrichien « Viribus-Unitis » a été fortement endommagé par la torpille d'un sous-marin français, et même plusieurs des dreadnoughts des Alliés ont été l'objet d'attaques heureuses d'un sous-marin autrichien. Il n'est pas possible de méconnaître, en face de cette longue liste de torpillages réussis, que le sous-marin occupe une place importante dans la guerre navale. Il a un rôle très nettement établi par ses exploits, et la première guerre dans laquelle il ait été réellement utilisé l'a placé immédiatement au nombre des plus terribles engins de destruction. Ce n'est pas à proprement parler une arme de combat, car il s'agit que par surprise; mais il possède au plus haut point la faculté de nuire à l'ennemi. Toutefois, il ne donne pas au parti qui l'emploie d'avantages matériels; il peut couler des navires, mais il ne peut s'en emparer et son action est absolument limitée à la mer; il est partie très considérable d'une marine de guerre, surtout si son emploi est facilité par les conditions géographiques du théâtre des opérations; mais il est seulement un élément de la puissance navale. L'utilité d'escadres de navires de surface n'est nullement contredite par les exploits des sous-marins.

Si la guerre avait éclaté il y a quelques années, il n'est pas douteux que bien des balbutiements se seraient révélés dans l'utilisation du sous-marin. Mais ce navire a été étudié avec un tel soin, ses capacités étaient à ce point connues que l'expérience de la guerre, loin de rester au-dessous des espérances, ce qui la plupart du temps se produit avec un nouvel engin, l'a montré plus apte à la besogne qui lui avait été tracée qu'on ne le supposait tout d'abord. C'est ce que l'amiral von Tirpitz exprimait en disant: « Nous avons beaucoup appris dans cette guerre », dans l'interview qu'il donna à un journaliste américain.

La qualité principale du sous-marin, qualité confirmée par les événements, est qu'il ne peut être découvert par les moyens actuels d'investigation sous l'eau, et que par suite il n'est pas possible à ses adversaires d'empêcher son action. Il y a évidemment des obstacles matériels susceptibles de lui être opposés; mais on ne peut ni le trouver, ni le poursuivre, ni l'arrêter. La limite de son action se trouve en lui-même, c'est-à-dire dans l'insuffisance de sa distance franchissable ou de l'endurance de son équipage. C'est dans l'accroissement du tonnage qu'on a cherché remède à l'un et à l'autre défaut et les sous-marins qu'on construit à l'heure actuelle ont des dimensions presque décuplées de ceux du début. Les gros sous-marins ne sont encore que des exceptions dans les flottes.

Les faits de la guerre sous-marine présentent le plus grand intérêt; leur forme varie infiniment et tout exploit montre le développement ou l'utilisation d'une qualité nouvelle. Il a fallu une tout autre endurance et une tout autre maîtrise pour le torpillage du « Formidable » que pour celui de l'« Aboukir » et de ses deux compagnons, et celui du « Messoudieh » révèle encore d'autres qualités. Dans ce dernier cas, il est démontré que l'engin terrible qu'est la mine pour tout bâtiment de surface n'est qu'une menace de valeur très relative pour le sous-marin. La roque de ce dernier a la forme d'un fuseau sur les flancs duquel tout doit glisser sans obstacle; des précautions sont prises pour que les gouvernails de plongée et surtout les hélices ne puissent accrocher les câbles d'amarrage des mines.

Le sous-marin voulant traverser une ligne de mines s'immerge de façon à passer au-dessous, leur profondeur étant connue, et il avance lentement; s'il rencontre un câble, ce câble s'écarte, courant le long de la coque qui ne vient pas au contact de la mine elle-même. L'opération est certes malaisée et nécessite de la part de l'officier qui l'exécute une admirable connaissance de son bateau et de sa manœuvre, mais elle réussit malgré les difficultés et les dangers qu'elle présente. C'est au cours d'une opération de ce genre que le « Messoudieh » a été coulé par le sous-marin anglais « B-11 ». Cette opération toutefois est un incident; il n'en est pas de même de celles qui se passent dans la mer du Nord et surtout dans la Manche, où les sous-marins allemands ont pénétré par étapes bien déterminées, dans une marche méthodique jalonnée par les catastrophes.

Il ne fait de doute pour personne que la marine allemande, qui se tient abritée dans ses bases, Wilhelmshafen et Kiel, n'a pas abandonné la partie et veut nuire à l'adversaire naval par tous les moyens. Le sous-marin est le bateau le mieux adapté à la guerre de destruction, et tenter d'attaquer la navigation commerciale anglaise, grâce à lui, paraît être le but actuel de l'amirauté germanique. L'amiral von Tirpitz l'a déclaré, et le capitaine de vaisseau Persius discute dans le « Tageblatt » de Berlin la légitimité de la guerre de course par les sous-marins, prévoyant la destruction de navires et conseille au gouvernement allemand d'étendre l'action navale à toutes les eaux territoriales de la Grande-Bretagne.

Le conseil a été suivi avant qu'il ait été donné. Les tentatives de sortie de la mer du Nord pour atteindre les routes commerciales de l'Atlantique se sont produites au nord et au sud; mais il semble que ce soit vers la Manche que se sont concentrés les efforts. Du côté de l'Ecosse, les essais n'ont peut-être pas été aussi heureux qu'on le désirait. Le sous-marin « U 18 » a été coulé sur la côte écossaise le 23 novembre. Les lieux ne présentent vraisemblablement pas les mêmes facilités que la Manche. Les opérations menées par les sous-marins dans la région sud se sont poursuivies régulièrement et les progrès y sont marqués par des exploits qui semblent avoir une périodicité non attribuable seulement au hasard.

C'est le 26 octobre que pour la première fois un sous-marin allemand s'est signalé au sud de la ligne allant de Gris-Nez à la côte anglaise; à hauteur de Boulogne un sous-marin allemand torpillait un paquebot, l'« Amiral-Gentaume », ayant à bord plus de deux mille passagers. Il n'y eut fort heureusement que peu de pertes de vies humaines. Quatre ou cinq jours après, le croiseur anglais « Hermes » était coulé dans le Pas de Calais. On reste quelques jours sans entendre parler de sous-marins; puis, le 11 novembre, la petite canonnière « Niger » est coulée à un mille et demi de la côte anglaise, mouillée devant Deal, à quelques kilomètres au nord de Douvres.

Puis nouvel arrêt. Mais douze jours après, le 23 novembre, le sous-marin allemand « U 21 » coule le vapeur anglais « Malachite » dont l'équipage s'était réfugié dans ses embarcations, et le 26, le même sous-marin coule dans les mêmes circonstances le vapeur « Primo ». Les deux actes étaient accomplis: le premier à l'embouchure de la Seine, dans la rade du Havre; le second devant Effretat. Par ces deux torpillages, les sous-marins allemands affirmaient leur pleine pénétration dans la Manche.

Encore une interruption, puis le 10 décembre il y eut, si l'on en croit les dépêches, une sorte de démonstration de plusieurs sous-marins allemands devant Douvres. Les renseignements sur cette action ne sont pas nets. Enfin le dernier exploit des petits bateaux, peut-être le plus considérable de tous, est la destruction du cuirassé « Formidable » le 1er janvier au large de Start-Point, à quelque 30 milles de Plymouth. Cette fois ils ont franchi la ligne Cherbourg-île de Wight; ils occupent la Manche et sont sur le point de déboucher dans l'Océan. Comment vont-ils maintenant affirmer leur prise de possession?

Faut-il attacher une importance à cette sorte de périodicité dans les manifestations de ces petits navires? On peut la croire absolument accidentelle.

Dans tous les cas, pour l'un d'eux, l'« U 21 », sa présence dans les eaux du Havre les 23 et 26 novembre permet de supposer qu'il n'est pas retourné à sa base entre ces deux actions. L'amiral von Tirpitz dans l'interview qu'il me faut encore citer, a dit à propos du temps pendant lequel le sous-marin peut rester loin de sa base: « Il est seulement nécessaire que l'équipage puisse se reposer et se récréer, et nos hommes ont l'occasion de le faire en amenant le navire dans les eaux peu profondes, où il coule jusqu'au fond et y reste pour que les marins puissent avoir un bon sommeil. » Pour le même sous-marin accomplir deux fois le trajet du Havre à Ostende et retour, soit 600 à 650 milles, en traversant quatre fois le champ de mines anglais qui couvre le Pas de Calais, aurait entraîné le surmenage de l'équipage, sans compter les dangers que cette navigation lui aurait fait courir.

La Manche présente dans nombre d'endroits des fonds de 18 à 20 mètres dans lesquels un sous-marin pourrait se laisser couler pour y passer la nuit; mais la petite profondeur n'est pas le seul élément de tranquillité du sous-marin dont l'équipage veut dormir; la question de sécurité intervient également; il faut que le sous-marin ne puisse pas être susceptible de glisser, soit par suite de la marée, des courants, de la tempête, et aussi de la déclivité du sol.

Le repos n'est pas tout pour un sous-marin. Ce qui intéresse le plus chez lui, au contraire, c'est son action. Son action ne se produit pas sans dépense de combustible pour son moteur. Le pétrole est l'aliment qui lui donne la vie et lui permet d'agir.

Liste de soldats belges blessés soignés en Angleterre

THE BUCHANAN HOSPITAL,
ST-LEONARDS-ON-SEA:

Avonot Vict., 23e de ligne; Bochant Jules, 14e de ligne; Blindeman L., 2e de ligne; Croi Nicolas, 3e de ligne; Clément Gilis, 1er grenadiers; Cleys Oscar, 17e Lrig.; Dujardin Ed., 2e grenadiers; De Saeger R., 5e chasseurs à pied; Davidts Ch., 1er carabiniers; De Smedt Jos., 8e de ligne; Dheur Fern., 3e de ligne; Leclercq Fl., 1er grenadiers; Lejeune Alb., 1er de ligne; Mullebroeck G., 2e grenadiers; Manfarms H., 1er chasseurs à pied; Mortier A., 9e de ligne; Nivel Jean, 1er carabiniers; Priels Cyr., 2e grenadiers; Paesmans L., 11e de ligne; Renard Jean, 6e de ligne; Smeets Nic., 5e de ligne; Vereeur H., 1er carabiniers; Vanpaulier Em., 2e de ligne; Van Dorselaer P., 4e de ligne.

A ST-JOHN OF JERUSALEM HOSPITAL
HOLMESDALE, HASTINGS:

Bauers Jean, Anvers; Robyn Jean, Bruxelles; Gunsler P., Ostende; Jaumen G., Charleroi; De Spiegelaer R., Nank.; De Reeck Marc., Gand; Dubois Germain, Gand; Scheepman E., Tessend.; De Meulenier B., Bruxelles; Tierez Auguste, Bruxelles; Van Campe T., Bruxelles; Guillmot Matur., Bruxelles; Dubois Franç., Assche; Vandaele L., Boverkerke; Biebuyck Jul., Courtrai; Haybrechts C., Anvers.

COTONS ET LINS

COTON. — Depuis le commencement de la saison cotonnière jusqu'au 24 janvier, les recettes aux ports américains ont été de 6,108,000 balles, contre 8,129,000 pour la saison précédente; pendant la même période les expéditions pour le Continent ont atteint 1,543,000 balles et celles pour l'Angleterre 1,591,000. En 1913, ces chiffres ont été respectivement 3,582,000 et 2,347,000.

Il y a eu un rapport des Egreneurs dont il nous a été impossible d'avoir les chiffres: Tout ce que nous avons appris, est que ce rapport a produit sur le marché une légère baisse. Le 22 janvier, le Middling Upland était coté à New-York à 8,70. A cette date, les stocks dans les ports et 31 villes de l'intérieur se montaient à 1,302,000 balles, contre 921,000 au 23 janvier 1914. Le 22 janvier New-Orléans donnait le Middling à 8, contre 8 1/8 la veille.

Le 25 de ce mois, le prix du Middling disponible était à Liverpool de 4,95 et celui sur mai-juin de 4,89, celui sur octobre-novembre 4,99 et celui sur janvier-février 1916 se fixait à la clôture de la Bourse à 5,02 1/2. Le lendemain 26, le disponible était à 4,96.

Quelques rares nouvelles de Manchester disent que la situation industrielle s'améliore lentement et que l'atmosphère devient plus confiante et plus ferme. Les filés américains sont en légère baisse, en sympathie avec la baisse du coton brut. Le courant d'affaires en filés égyptiens s'améliore et les prix de l'article se raffermissent.

En tissus, la demande de la part de l'Inde a pris une grande extension et d'importantes affaires se sont traitées en shirtings pour compte de Calcutta. Les offres de la Chine augmentent sans cependant déjà donner lieu à beaucoup de transactions. Quelques petits marchés étrangers commencent à montrer un peu plus d'activité.

BELFAST. — LINS. — Lins de pays. — De nombreux achats ont été conclus dans les derniers temps sur les marchés de l'intérieur et les prix se sont complètement maintenus. On a apyé de 97/6 à 138/- par cwt.

Le département de l'Agriculture évalue la production irlandaise de la saison en cours à 1,300,128 stones de livr., contre 2,042,332 stones en 1913. Le rendement par acre est plus petit que l'année dernière: 26,4 stones par acre contre 34.1 en 1913; ce rendement est inférieur de 6 stones par acre à la moyenne des dix dernières années (1904-1913).

Lins de Russie. — Un brise-glaces ayant été endommagé, Arkangel n'a guère pu développer d'activité et un steamer chargé de lin, prêt à prendre la mer, est actuellement retenu dans le port. On craint que le trafic ne soit suspendu pour plusieurs mois.

Dans la semaine finissant le 21 janvier, Belfast a importé 352 tonnes de lin et 27 tonnes d'étoupe, dont pas une parcelle n'était destinée au continent. Au total, l'importation depuis le 1er janvier se monte à 1682 tonnes de lin et 779 tonnes d'étoupe, contre 2639 et 275 pour la période correspondante de 1914 et 3185 et 577 en 1913.

MARCHE FINANCIER

BOURSE DE PARIS. — Derniers cours connus: Rente Française 3 p. c., 73.50; 4 p. c. Russe Consol. 1889, 78; 4 1/2 p. c. Russe 1909, 80,50; 4 p. c. Extér. espagnole, 85,55; Rio Tinto, 1455.

ETAT-CIVIL DE GAND

Déclarations de décès des 28, 29 et 30 janvier.

Jeanne Pieters, veuve Jos. Tossens, 84 ans, quai St-Antoine, 19. — Alida Vonck, ép. Em. Wyenbroot, 38 ans, rue des Filles Dieu, 4. — Pierre De Naeyer, 71 ans, sans prof., rue des Meuniers, 50. — Julie Batsleer, ép. Edouard De Baets, 56 ans, marché aux Oiseaux, 9. — Théophile Eekhaute, 89 ans, sans prof., boul. Lousberg, 63. — Benoit De Roo, 71 ans, sans prof., boul. Lousberg, 63. — Pierre Pallemans, 69 ans, sans prof., rue du Nouveau Béguinage, 4. — Gustave Kerrikie, 64 ans, contre-maître, av. de Rooigem, 537. — Jean Van der Hauwert, 54 ans, cocher, rue des Distillateurs, 87.

2 enfants au-dessous de 1 an.

Déclarations de naissances du 29 janvier.

Georges Debon, rue du Pont, 18. — François Prevost, avenue de Ryhove, 437. — Walter Van Bello, Fossé des Corroyeurs, 6. — Germaine Van Acker, rue du Pays de Waes, 13.

On nous prie d'annoncer la mort de

MONSIEUR

Raymond-Edouard-Louis DE CLERCQ

né à Selzaete, le 19 Novembre 1878 et y décédé inopinément, le 26 janvier 1915.

Les absoutes seront dites le Samedi 30 Janvier, à 2 1/2 h. de relevée (heure B.) en l'église paroissiale de Selzaete.

L'inhumation aura lieu immédiatement après dans le caveau de famille au cimetière de Selzaete.

Réunion à la maison mortuaire « Westlingel », à 2 heures.

Vu les circonstances actuelles, il ne sera pas envoyé de lettres de faire part.

Selzaete, 26 Janvier 1915.

LISTE OFFICIELLE

des soldats belges internés en Allemagne.

Liste 28

(Suite.)

Internés (Gefangenenlager) à MUNSTER.

Liénard Jean, soldat, 1er ch. à pied, pris à Namur; Godeau Raymond, id., id., id.; Van Damme Th., id., id., id.; Meulemeester Victor, id., id., id.; Dumont Prosper, id., id., id.; Rennes A., id., id., id.; De Bragelaer Pierre, id., id., id.; Colpaert Odile, id., id., id.; Van Gauer Remy, id., id., id.; Van Brusselen Gust., id., id., id.; Hermy Joseph, id., id., id.; Bervaerdt Louis, id., id., id.; Lacroix Nestor, id., id., id.; Carnoy Camille, id., id., id.; Van Houteghem A., id., id., id.; De Schrever Alph., id., id., id.; Deman Alfred, id., id., id.; Vandenbrueck Méd., id., id., id.; Van Oogan Triphon, id., id., id.; Brantegheem Emile, id., id., id.; Bierwock Gustave, id., id., id.; Becquet Léopold, id., id., id.; Gossiaux Victor, id., id., id.; Marchand Emile, id., id., id.; Conselis Cyrille, id., id., id.; Nansan, Joseph, id., id., id.; Van Lovy Auguste, id., id., id.; De Brugge Jean-Bapt., id., id., id.; Maris Victor, id., id., id.; Morchio Joseph, id., id., id.; Dupont Léonce, id., id., id.; Crotteur Auguste, id., id., id.; Oris, Joseph, id., id., id.; Desmedt Alphonse, id., id., id.; Canivet Jules, id., id., id.; Mechelinex Cyrille, id., id., id.; Henderson Charles, id., id., id.; Janssens Théophile, id., id., id.; De Kramer Hector, id., id., id.; De Clerck Bruno, id., id., id.; Peeters François, id., id., id.; De Pauw Cyrille, id., id., id.; Merinck Gustave, id., id., id.; Michel Emile, id., id., id.; Drummaux Arthur, id., id., id.; Verreseu Joseph, id., id., id.; Brabulle Gustave, id., id., id.; Maréchal Alexandre, id., id., id.; Delforge Léon, id., id., id.; Monnette Léonard, id., id., id.; De Hayo Arthur, id., id., id.; Lievens Richard, id., id., id.; Mghisse Oscar, id., id., id.; Van Thommie Léon, id., id., id.; Van den Driessche Henri, id., id., id.; David Arthur, id., id., id.; Deckers François, id., id., id.; Tielemans Petrus, id., id., id.; Semmays Michel, id., id., id.; De Picker Joseph, id., id., id.; Bourekens Gustave, caporal, id., id.; Cogenaerd Auguste, soldat, id., id.; Van Voorn Camille, id., id., id.; Labartke Aristide, sergent, id., id.; Schellynck Emile, caporal, id., id.; Willekens Jean, id., id., id.; Fivez Hubert, id., id., id.; Collaert Ernest, soldat, id., id.; Bartholomeus Jean, id., id., id.; Barbé Josse, id., id., id.; Andor Henri, id., id., id.; Lower Alphonse, id., id., id.; Van den Bulcke Pierre, id., id., id.; Bosseaux Désiré, id., id., id.; Desache Léonard, id., id., id.; Dechamps Cam., id., id., id.; Goubart Hilaire, id., id., id.; Dubois Vict, id., id., id.; Pleitinck

Adolphe, id., id., id.; Van der Marsch Cyrille, id., id., id.; Thomas Louis, id., id., id.; Albot Jean-B., sergent, 33e de ligne, id.; Ronveaux Léon, id., id., id.; Baseil Gustave, soldat, id. id.; Monneau Emile, id., id., id.; Martin Charles, id., id., id.; Machecraux Ch., id., id., id.; Baland Alphonse, id., id., id.; Timsonnet Joseph, id., id., id.; De Coster Henri, id., id., id.; Poirier Adolphe, id., id., id.; Bailley François, id., id., id.; Alexandre Georges, id., id., id.; Heyse Louis, id., id., id.; Isoris Lambert, id., id., id.; Martin Edmond, id., id., id.; Ramaekers Michel, id., id., id.; Jaemaels Jean-Bapt., id., id., id.; Denys Joseph, id., id., id.; Verreyden Isidore, id., id., id.; Roosen Louis, id., id., id.; De Kayser Joseph, id., id., id.; Docquir François, id., id., id.; Aten François, id., id., id.; Haysen Gustave, id., id., id.; Minet Germain, id., id., id.; Henry Camille, id., id., id.; Daffe Léon, id., id., id.; Micha Numa, id., id., id.; Goenet Camille, id., id., id.; Attout Louis, id., id., id.; Wilmet Joseph, sergent, id., id.; Dossart Thomas, id., id., id.; Lucas Arsène, caporal, id., id., id.; Danse Louis, id., id., id.; Stassart Fernand, id., id., id.; Elias André, soldat, id., id.; Artus Maurice, id., id., id.; Marien Edouard, id., id., id.; Klauner Laurent, id., id., id.; Jacobs Henri, id., id., id.; Baudoux Léon, id., id., id.; Bertrand Octave, id., id., id.; Van der Molen Alfred, id., id., id.; Sandron Emile, id., id., id.; Lambotte J., id., id., id.; Petit J., id., id., id.; Volvert Alf., id., id., id.; De Roo Elie, id., id., id.; Noël Camille, id., id., id.; Hunin Edgard, id., id., id.; Vloebergh Edouard, sergent, 1er ch. à p., id.; Triangle Edmond, id., id., id.; Dehloet Achille, soldat, id., id.; Van Damme Emile, id., id., id.; Ladrière Emile, id., id., id.; Evénaerd François, id., id., id.; Rongehamps Alphonse, id., id., id.; Dubois Aimable, id., id., id.; Lhost Isidore, id., id., id.; Gilbes Désiré, id., id., id.; Liuchamps Félicien, id., id., id.; Devaux Léon, id., id., id.; Van Loock Louis, id., id., id.; Schelle Gust., id., id., id.; Motto Henri, id., id., id.; Taymans, id., id., id.; Voeckmans Achille, id., id., id.; Meurisse Auguste, id., id., id.; Denil Jean, id., id., id.; Coolet Edmond, id., id., id.; De Jonghe Jean-B., id., id., id.; Druez Edmond, gergent, id., id.; Verkammen Joseph, caporal, id., id.; Vandermeerer Adrien, id., id., id.; Bodden Théodore, soldat, id., id.; Devoen Théodore, id., id., id.; Roggeman Oscar, id., id., id.; Gilbart Léopold, id., id., id.; Baudouin Emile, id., id., id.; De Ceuninck Henri, id., id., id.; Bulbo Joseph, id., id., id.; Franquot Jean-B., id., id., id.; De Florennes Jules, id., id., id.; Van de Putte Frédéric, id., id., id.; Depré Edmond, id., id., id.; De Rosscher Remy, id., id., id.; Doman Wilben, id., id., id.; Delare Aimé, id., id., id.; Van Gosthen Bernard, id., id., id.; Lauwer; Léon, id., id., id.; Mouchon Auguste, id., id., id.; Lefebore Jean, id., id., id.; Mignet Joseph, id., id., id.; Jay Julien, id., id., id.; Brodkom Lucien, id., id., id.; Ruban Jules, id., id., id.; Bauwens Batlie, id., id., id.; Kerkhove Philippe, id., id., id.; Leherte Ernest, id., id., id.; Vincent Camille, id., id., id.; Maréchal Théophile, id., id., id.; Fouzart Edmond, id., id., id.; Dept Aimé, id., id., id.; Fenier Camille, id., id., id.; Carton Remy, id., id., id.; Van Damme Benoît, id., id., id.; Hassé Jean-B., id., id., id.; De Lorf Aug., id., id., id.; Cooman Médard, id., id., id.; André Raymond, id., id., id.; Fievet Victor, id., id., id.; Steyaerte Franz, id., id., id.; Wacytens Jean-Prosper, id., id., id.

CHEMINS DE FER VICINAUX.

(Heure de l'Europe centrale)

Nous engageons les intéressés à vérifier les heures de départ, l'horaire ci-dessous ayant été modifié sur divers points sans que nous en ayons reçu communication.

LIGNE GAND-OOSTACKER-SAFFELAERE-LOKEREN.

Départ de Gand-Heirnisse à 10 heures et à 2 heures arrivée à Lokeren à 11 h. 40 et à 3 h. 40.
Départ de Mont-St-Amand (Maison communale) à 10 h. 11, 14 h. 11 et 17 h. 50. Arrivée à Lokeren à 11 h. 40, 3 h. 40 et 7 h. 05.

LIGNE GAND-LOOCHRISTY.

Départ de Gand-Heirnisse à 9 h. 13 et à 16 h. 23. Arrivée à Loochristy à 11 h. 59 et à 17 h. 06.
Départ de Mont-Saint-Amand (Maison communale) à 7 h. 42, 9 h. 25, 11 h. 24, 13 h. 15, 14 h. 51, 16 h. 35 et 17 h. 53. Arrivée à Loochristy à 8 h. 11, 10 h., 11 h. 59, 13 h. 50, 15 h. 21, 17 h. 03 et 18 h. 59.
Retour de Loochristy à 6 h. 56, 8 h. 16, 10 h. 10, 12 h. 12, 14 h., 15 h. 28 et 17 h. 14.

LIGNE GAND-WETTEREN-HAMME.

Départ de Gand (Heirnisse) à 7 h., 9 h. 48, 12 h. 38 et 15 h. 10.
Arrivée à Hamme à 9 h. 14, 12 h. 13, 14 h. 55 et 17 h. 28.
Retour de Hamme à 9 h. 45, 12 h. 35 et 15 h. 30.

LIGNE WETTEREN-SOTTEGEM.

Départ de Sottegem (dépôt) vers Gand à 7.15.
Arrivée à Sottegem (dépôt) de Gand à 18.20.
Départ de Wetteren (station) vers Assche à 7.0.
Arrivée à Sottegem (station) d'Assche à 19.50.
N. B. — Arrêt facultatif aux stations intermédiaires, sauf les trains nos 3, 8 et 4, section d'Alost-Haultem-St-Liévin.

LIGNE OVERMEIRE-LOKEREN.

Le « mercredi », les trains suivants circulent:
Départ de Calcken à 6 h. 50.
Départ d'Overmeire à 7 h. 02 et à 8 h. 27.
Arrivée à Lokeren à 7 h. 30 et à 8 h. 58.
Retour de Lokeren à 7 h. 40 et à 11 h. 30.

LIGNE HAMME-MOERZEKE-BAESRODE.

Départ de Hamme à 8 h. 25 et à 9 h. 30.
Retour de Baesrode à 8 h. 55, 9 h. 55 et 18 h. 37.

LIGNE GAND-MEIRELBEKE.

Départ de Gand-Sud à 6 h. 50, à 8 h., puis toutes les demi-heures jusqu'à 9 h. du soir.

LIGNE GAND-MELLE.

Départ de Gand-Sud à 7 heures, puis toutes les demi-heures jusqu'à 9 heures du soir.

LIGNE URSEL-THIELT.

Thielt D. 7.45 et 14.50, arrivée Ursel 9.10 et 16.35.
Ursel D. 9.30 et 18.30, arrivée Thielt 11.0 et 19.45.

RELATIONS ENTRE BRUXELLES, LES FLANDRES ET LA HOLLANDE.

(Horaire rectifiant celui publié antérieurement.)

N. B. — Cet horaire est établi en suivant la notation de l'heure de l'Europe Centrale. Beaucoup de personnes ne prêtent pas attention à ce fait et manquent la correspondance.

LIGNE DE GAND-HAUTHEM-ST-LIEVIN-ALOST-ASSCHE.

STATIONS		1	3 (*)	5	7	9
Gand (Sud)	D.	(5)	8.30	12.30	16.00	16.30
Meirelbeke (Eglise)			9.00	13.03	16.33	17.05
Lemberge (Station)			—	13.11	16.43	17.11
Bottelaere (Village)			—	13.16	16.48	17.15
Moortzeele (Station)			—	13.28	17.00	17.28
Oosterzeele (Station)			9.30	13.35	17.07	17.35
Hauthem St-Liévin (M. st.)			9.40	13.50	17.22	17.50
Baevegem (Village)			—	14.00	17.32	(2)
Oordegem (Station)		7.20	10.05	14.15	17.45	
Erondegem (Barr.)		7.35	—	14.30	18.00	
Erpe (Cinq-Maisons		7.50	—	14.45	18.15	
Alost		7.55	—	14.50	18.20	
Alost (Quai)		8.10	10.40	15.00	18.30	
Overhamme		8.20	—	15.10	18.40	
Erembodegem (r. Verte)		8.30	—	15.20	18.50	
Hekelgem (M. Comm.)		8.40	—	15.30	19.00	
Esschene (Caudenberg)		8.47	—	15.37	19.07	
Terheyden (Eglise)		8.55	—	15.45	19.15	
Chaussée de Termonde		9.02	—	15.52	19.22	
Assche (Station)	A.	9.10	11.30	16.00	19.30	

STATIONS		2	4	6	8 (*)	10
Assche (Station)	D.		7.00	9.40	12.0*	17.50 (4)
Ch. de Termonde			7.08	9.48	—	17.58 (4)
Terheyden (Egl.)			7.15	9.55	—	17.15
Esschene (Caudenb.)			7.23	10.03	—	17.53
Hekelgem (M. Com.)			7.30	10.10	—	18.00
Erembodegem (r. Verte)			7.40	10.20	—	18.10
Overhamme			7.50	10.30	—	18.20
Overhamme (Quai)			8.00	10.40	12.45	18.30
Alost			8.15	10.50	—	18.40
Erpe (Cinq-Maisons)			8.20	10.55	—	18.45
Erondegem (Barr.)			8.35	11.10	—	19.00
Oordegem (Station)			8.55	11.30	13.30	19.25
Baevegem (Village)			9.05	11.40	—	19.35
Hauthem-St-Liévin		7.40	9.15	11.50	13.50	19.45
Oosterzeele (Stat.)		7.55		12.05	—	20.00
Moortzeele (Stat.)		8.10		12.15	—	20.15
Bottelaere (Vill.		8.18		12.25	—	20.25
Lemberge (Stat.)		8.25		12.28	—	20.28
Meirelbeke (Eglise)		8.30	10.05	12.35	14.30	20.35
Gand (Sud)		A. 9.08	10.38	15.08	15.00	21.08

(*) Les voyageurs prenant place dans les trains nos 3 et 8, paient un coupon de 1re classe et ne changent pas de voiture.

Prix du voyage Assche-Gand: fr. 3.80 en 1re classe; fr. 2.65 en 2e classe.

Pour se rendre de Bruxelles à Assche, utiliser les Tramways Economiques entre la Bourse et Berchem, ensuite des voitures jusque Assche. Prix du tramway, fr. 0,15; prix de la voiture, 1 franc.

Ligne Wetteren-Sottegem:
(1) Départ de Sottegem (dépôt) vers Gand à 7 h. 15.
(2) Arrivée à Sottegem (dépôt) de Gand à 18 h. 20.
(3) Départ de Wetteren (station) vers Assche à 7 h. 00.
(4) Arrivée à Wetteren (station) d'Assche à 19 h. 50.
N. B. — Arrêt facultatif aux stations intermédiaires, sauf les trains nos 3, 8 et (4 section d'Alost-Hautem-Saint-Liévin).

LIGNE GAND HERZELE-GRAMMONT.

		11	13	15
Gand (Sud)	D.	—	10.30	17.00
Meirelbeke (Eglise)		—	11.03	17.33
Lemberge (Station)		—	11.11	—
Bottelaere (Village)		—	11.16	—
Moortzeele (Station)		—	11.28	17.50
Oosterzeele (Station)		—	11.35	—
Hauthem-St-Liévin (M. St.)		—	11.50	18.10
Herzele (Grand'Place)		6.40	12.15	18.35
Essche-Saint-Liévin (Station)		6.50	12.25	18.45
Steenhuyse-Wynhuyse		7.00	12.35	18.55
Ophasselt (Station)		7.20	12.45	19.05
Schendelbeke (V.-Barrière)		7.23	13.00	19.20
Grammont	A.	7.30	13.10	19.30

		12	14	16
Grammont	D.	7.50	14.15	19.45
Schendelbeke (V.-Barrière)		8.00	14.25	19.52
Ophasselt (Station)		8.15	14.40	20.05
Steenhuyse-Wynhuyse		8.25	14.50	20.15
Essche-Saint-Liévin (Station)		8.35	15.00	20.22
Herzele (Grand'Place)		8.50	15.15	20.30
Hautem-St-Liévin (M. St.)		9.15	15.40	—
Oosterzeele (Station)		9.30	15.55	—
Moortzeele (Station)		9.40	16.05	—
Bottelaere (Village)		9.52	16.17	—
Lemberge (Station)		9.57	16.22	—
Meirelbeke (Eglise)		10.05	16.30	—
Gand (Sud)	A.	10.33	17.08	—

N. B. — Arrêt facultatif à toutes les stations intermédiaires (sauf le train 15).

LIGNE GAND-NEVELE-RUYSSELEDE.

ï Les trains ne circulent pas.

LIGNE GAND-BASSEVELDE.

Départ de Gand-Rabot à 9 h. 12 et à 17 h.

LIGNE GAND-ANVERS.

Gand (Heirnisse)	D.	8.00	10.48	13.38	17.35
Hamme (station)	A.	10.25	13.05	17.05	20.00
Hamme (pont)	D.		13.30	17.20	—
Tamise			13.55	17.45	—
Rupelmonde			14.17	18.08	—
Anvers			15.02	19.00	—
Anvers				11.25	15.20
Rupelmonde				12.10	16.08
Tamise				12.35	16.33
Hamme (pont)				13.20	17.20
Hamme (station)		7.55	10.45	13.40	17.40
Gand (Heirnisse)		10.20	13.15	16.05	19.55

Les trains partant de Gand, à 10,48 heures, et de Hamme, à 17,26 heures, sont directs. Les autres s'arrêtent aux stations suivantes: chaussée de Termonde, Eenbeekeinde, Calcken-église, Klappeidonk, Berlaere-barrière, Zele-église, Dermen et Waasmunster-Rhedendries.

BRUXELLES-ENGHIEN ET HAL-NINOVE.

A. Bruxelles-La Roue (service électrique):
Départs de la place Rouppe à 7 h. 20, puis toutes les 7 minutes 1/2 jusque 21 h. 28, dernier départ.
Départs de La Roue à 7 h. 00, puis toutes les 7 minutes 1/2 jusque 21 h. 08, dernier départ.

B. Bruxelles-Enghien, en relation avec Soignies, Mons et les régions du Borinage et du Centre (services électrique et vapeur).

		Dir.	Dir.	Dir.	
Bruxelles (pl. Rouppe)	D.	—	9.00	15.00	— 19.30
La Roue		—	—	—	18.15 20.00
Vlesembeke		—	—	—	— —
Lennick-St-Quentin		—	9.50	15.50	18.40 20.30
Leerbeek		—	10.05	16.00	18.55 20.45
Herfellingen		—	—	—	— —
Enghien	A.	—	10.40	16.40	vrs Hal 21.30
Enghien	D.	—	11.00	16.50	— —
Mons	A.	—	13.10	18.55	— —
			Dir.	Dir.	Dir.
Mons	D.	—	—	8.35	14.20 —
Enghien	A.	—	—	10.35	16.23 —
Enghien	D.	5.30	—	10.50	16.50 —
Herfellingen		—	—	—	— —
Leerbeek		6.10	8.20	11.25	17.25 —
Lennick-St-Quentin		6.30	8.40	11.40	17.40 —
Vlesenbeke		—	—	—	— —
La Roue		7.05	9.10	—	— —
Bruxelles (pl. Rouppe)	A.	7.30	—	12.20	18.30 —

C. Hal-Ninove (service vapeur):

Ninove	D.	6.15	—	16.15	— —
Leerbeek		7.15	11.00	17.25	19.00 —
Pepinghen (Station)		7.22	11.12	17.37	19.12 —
Hal	A.	7.50	11.35	18.00	19.35 —
			Dir.		
Hal	D.	—	8.00	11.45	18.14 19.40
Pepinghen (Station)		—	8.13	12.00	18.30 19.54
Leerbeek		—	8.20	12.15	19.00 20.20
Ninove	A.	—	vrs Brux.	13.15	20.00 —

A. Les trains directs ne font arrêt qu'aux stations indiquées ci-dessus.

B. Les autres trains font arrêt à toutes les stations et haltes.

C. Outre les trains ci-dessus renseignées, circulent entre La Roue, Lennick-St-Quentin, Hal et Enghien, des trains de marchandises auxquels est attachée une voiture. Les voyageurs y sont admis à concurrence des places disponibles. Ces trains partent:
a) de La Roue pour Enghien à 8 h. 00, 10 h. 45, 13 h. 00 et de 16 h. 15;
b) de La Roue pour Hal à 3 h. 55;
c) de La Roue pour Lennick-St-Quentin à 18 h. 15;
d) d'Enghien pour La Roue à 8 h. 30, 10 h. 40, 13 h. 45 et 15 h. 15;
e) de Lennick-St-Quentin pour La Roue à 7 h. 00.
f) d'Enghien pour Lennick-St-Quentin à 19 h. 00.

COMMUNICATIONS AVEC SOIGNIES, LE BORINAGE ET LE CENTRE.

Les trains entre Bruxelles et Mons mettent les régions de Soignies, du Borinage et du Centre en relations avec la capitale, comme ci-après:
Les trains quittant Bruxelles à 9 h.00 et à 15 h. 00 sont en correspondance immédiate pour Soignies à Thoricourt (Noir-Jambon).
Inversement, les trains quittant Soignies à 9 h. 20 et à 15 h. 10 sont en correspondance, au même point, avec les trains de Mons arrivant à Bruxelles à 12 h. 30 et à 18 h. 30.
Le train partant de Bruxelles à 9 h. 00 est en correspondance au Noir-Jambon avec un train vers Lens, Baudour et St-Ghislain.
Inversement, les trains quittant Saint-Ghislain à 7 h. 53 et 12 h. 08 sont en correspondance avec ceux arrivant à Bruxelles à 12 h. 30 et à 18 h. 30.
A Casteau, les trains de Bruxelles pour Mons sont en correspondance immédiate avec des trains pour Roeulx, Braequegnies et le Centre et inversement.

BRUXELLES-DILBEEK-NINOVE.

A partir du 8 janvier l'horaire des trains de Bruxelles à Ninove est modifié comme suit:

Bruxelles (place de Ninove)	7.56	10.36	13.36	16.36	19.16	
Dilbeek	5.45	8.33	11.13	14.13	17.13	19.53
Ninove	6.45	9.33	12.13	15.13	18.13	20.53
Ninove	4.30	6.25	7.00	9.53	12.53	15.53 18.33
Dilbeek	5.46	7.26	8.06	11.06	14.06	17.06 19.46
Bruxelles (Pl. de Ninove)	6.10	7.50	8.30	11.30	14.30	17.30 20.10

Un grand nombre d'employés et d'ouvriers de Ninove travaillant actuellement à Bruxelles jusque 17 h. ou 17 h. et demie réclament un tram vicinal qui partirait de Dilbeek vers 18 h. 1/2 dans la direction de Ninove. L'intervalle de 17 h. 13 à 19 h. 53 est réellement trop grand.

LIGNES DE BRUXELLES-GRIMBERGHEN-HUMBEEK ET LONDERZEEL ET DE BRUXELLES A WEMMEL.

A Bruxelles-Grimberghen (service électrique):
Départs de:
Bruxelles (N.) à 6 h. 00 arriv. à Grimberghen à 6 h. 45
à 7 h. 00 à 7 h. 45
à 7 h. 20 à 8 h. 05
puis départs toutes les 20 minutes jusqu'à 19 h. 20.
Après 19 h. 20, départs toutes les 10 minutes jusqu'à 20 h. 20.
Départs de:
Grimberghen à 5 h. 00 arriv. à Bruxelles (N.) à 5 h. 45
à 6 h. 30 à 6 h. 15
à 6 h. 05 à 6 h. 50
à 6 h. 25 à 7 h. 10
puis départs toutes les 20 minutes jusqu'à 19 h. 25, dernier départ.

B. Bruxelles-Wemmel (service électrique):
Départs de:
Bruxelles (Nord) à 6 h. 10 arrivée à Wemmel à 6 h. 40
à 6 h. 30 à 7 h. 00
puis départ toutes les 20 minutes jusqu'à 19 h. 10.
Un dernier départ a lieu à 20 h. 10.
Départs de:
Wemmel à 5 h. 30 arrivée à Bruxelles (Nord à 6 h. 00
à 6 h. 10 à 6 h. 40
à 6 h. 30 à 7 h. 00
puis toutes les 20 minutes jusqu'à 19 h. 30, dernier départ.

C. Bruxelles-Humbeek (services électriques et vapeur):

Bruxelles	D.	6.00	8.40	11.40	14.40	17.40
Grimberghen		6.45	9.25	12.25	15.25	18.25
Humbeek	A.	7.10	9.50	12.50	15.50	18.50
Humbeek	D.	6.20	7.25	11.00	14.00	17.00
Grimberghen		6.45	7.45	11.25	14.25	17.25
Bruxelles	A.	7.30	8.30	12.10	15.10	18.10

D. Bruxelles-Londerzeel (services électrique et vapeur):

Bruxelles	D.	7.00	8.20	11.00	11.00	17.00
Grimberghen		7.45	9.05	11.45	11.45	17.45
Londerzeel	A.	8.25	9.50	12.30	15.30	18.30
Londerzeel	D.	6.40	8.38	11.15	14.15	17.15
Grimberghen		7.25	9.25	12.15	15.05	18.05
Bruxelles	A.	8.10	10.10	12.50	15.50	18.50

LIGNE BRUXELLES-JODOIGNE-ANS.

Départ Bruxelles — Place Dailly	8 h. 30
Arrivée Ans	11 h. 55

LIGNE BRUXELLES-TIRLEMONT-ANS.

Départ Bruxelles — Place Dailly	9 h. 00
Arrivée Ans	13 h. 15

ANNONCES

Salles de Ventes, pont des Dominicains 7, rue des Champs, 46.

Vente publique de Meubles

Pianos, Coffre-fort, etc.

Mardi 9 Février, à 9 et à 2 heures, par A. MASSYN et ministère de G. Williams.

RENAIX. -- A LOUER

Joli Hôtel-Restaurant

Belle situation, place de la Gare. Condition: De Keyser et Cie, Renaix. (9460)

ON DEMANDE A LOUER, environs de la porte de Courtrai, jardin-potager avec chalet. Faire offre et prix au bureau du journal. (9520)

PERSONNE, 36 ans, parlant très bien l'Allemand, le Français, le Flamand et un peu l'Anglais, connaissant la partie mécanique et commerciale. Bonnes références, demande emploi. S'adresser bureau du journal. (9514)

GRAND MAGASIN à louer, entrée porte cochère, Rue de la Glacière (Rabot), Loyer 30 fr. S'adresser Coupure, 233. (9397)

DESSINATEUR-ECHANTILLONNEUR accepterait monter rayon genres exportation. Bur. du journ. (9357)

TRANSPORTS de marchandises pour toute la Belgique: prix modérés, s'adresser: rue du Jambon, 4, Gand. (9536)

ON ACHETE au plus haut prix toutes espèces de marchandises: Antiquités, bijoux, meubles, maisons, terrains, rentes viagères, etc., etc. On se rend à domicile. Discrétion parfaite. Ecrire bureau du journal, A. D., 21. (9500)

COKE 40/90 pour chauffage et gros coke lavé métallurgique. — P. DE RYCKE, rue Van Houtte, n. 21, Gentbrugge. Ecrire ou s'y adresser de 12,30 à 1,30 h. (9445)

COMPTOIR général de Produits chimiques et Industriels. Brosses, Eponges, Couleurs, Verres à vitres. Savons. FERRILINE (anti-rouille) FLORALINE (cire lavable)
Ad. PATERNOTTE
Marché aux Oiseaux, 6-8
Rempart St-Jean, 20, Gand
Linoleum. Toiles cirées. Meubles « Thonet » et en Rotin (4271/4)

CRISTAUX DE SOUDE
1re qualité, livraison immédiate.
S'adresser à la fabrique **LA PERSÉVÉRANCE**
Boulevard de l'Abattoir, n° 16
GAND (9202)

MAISON
DE SOMVILLE-GOBERT
rue du Hainaut, 21, Gand
TAPISSERIES ET AMEUBLEMENTS D'ART
Salle à manger chêne massif réclame Buffet Table allonges — 6 chaises 295 fr.
EXÉCUTION DE MEUBLES d'après dessin
Projets et devis sur demande
LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE (8511)

Antiquités. -- Objets d'art
PROSPER LIBERT
15, rue Jean Breydel, Gand
anciennement au Cercle Catholique (6878)

DENRÉES ALIMENTAIRES
Comptoir Général Néerlandais
171, rue du Jambon — Dock
Terminus tram 7
IMPORTATION — EXPORTATION
Cafés — Thés — Sardines — Bougies
Margarine — Biscuits — Chicorée
Cacao, Savon et toutes denrées alimentaires de 1er choix
Filiale de la R. A. K. de Rotterdam. Filiale de D. & M. Grootes, Gebr. Westzaan (9459)

GRAINES DE CANARIS (millet plat)
SAVON MOU
Sucre cristallisé et cassonade, etc,
Vente en gros
« LA PERSÉVÉRANCE »
Boulevard de l'Abattoir, 16, Gand (9305)

Acétylène
DE SMET-VAN OVERBERGE
rue du Pont des Moines, 20
GAND
CARBURE DE CALCIUM
GROS DÉTAIL (9478)

Ziegler & Cie
BRUXELLES *162, rue Dieudonné Lefèvre.* **GAND** *144, r. du Jambon*
Service journalier et régulier
DE
CAMIONNAGE de toutes MARCHANDISES
entre Gand, Alost, Bruxelles, Louvain, Liége, Verviers, Namur, Mons et Charleroi
Ce service se faisant par un nombreux personnel d'élite et par notre propre matériel, nous sommes en mesure de pouvoir faire des conditions très avantageuses et de garantir la promptitude des livraisons à destination. (9448)

CAISSE HYPOTHÉCAIRE ANVERSOISE
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital: Fr. 10.000.000
Réserve 6.063.731.29
ANVERS: rue des Tanneurs, 35
BRUXELLES: rue du Congrès, 12
Fondée en 1881
Caisse d'Epargne: 3.25 % 3.60 % 4 %
Obligations foncières 4 % FRANC DE LA TAXE
PRÊTS SUR IMMEUBLES
CONDITIONS AVANTAGEUSES.
FACILITÉ DE REMBOURSEMENT.
Agence provinciale établie à Gand
M. André DE BUCK
RUE DE LA VALLÉE, 57
BANQUE — FONDS PUBLICS

Feuilleton du BIEN PUBLIC du 1 Février 1918 (11)

MARIAGE MODERNE

PAR

M. MARYAN.

A tout prendre, c'était un mariage possible, bien préférable à une union comme il s'en contractait souvent, même dans son monde. M. Lebellier était à la fois vaniteux et obséquieux, mais on pourrait le tenir à l'écart... Marguerite semblait douce, malléable, mais insignifiante...

Elle soupira amèrement; des sentiments contraires l'agitaient. Tantôt elle voyait les côtés brillants de cette « affaire », et se disait que Régis en serait facilement ébloui; tantôt elle se sentait injustement irritée contre cette jeune fille terne, sans grâce, sans charme, incapable de plaire à l'orgueil d'un mari... ou d'une belle-mère.

Gillette était plus silencieuse qu'à l'ordinaire. Un immense désappointement, une mélancolie invincible avaient envahi son cœur. Elle n'était pas révoltée, mais profondément attristée de ce qui se passait autour d'elle. L'instinct secret de poésie, l'aspiration élevée, le rêve brillant que le mot de mariage éveille tout au fond d'un cœur de jeune fille, étaient froissés, refoulés, détruits par toute cette prose brutale. Sa jeunesse protestait; elle souffrait dans son affection de sœur, et aussi dans ce quelque chose de profond qui s'agitait en elle, et qui ne trouverait pas grâce, le moment venu, devant ces tyranniques exigences sociales.

Le lunch fut beaucoup moins simple et rustique qu'on eût pu s'y attendre, M. Lebellier s'étant fait suivre dans le train par un pâtissier d'Aix. Ils prirent des glaces devant les montagnes déjà découvertes d'ombre, on leur servit des sandwiches, des gâteaux, du vin de Champagne; mais les jeunes filles préférèrent le lait frais tirés des belles vaches qui paissaient là-bas, sous leurs yeux.

Cependant, Régis avait promptement ouvert les yeux sur la petite comédie dont, d'abord à son insu, il était le héros. Il connaissait trop bien l'exclusivisme de sa mère pour ne voir qu'un hasard et une convenance dans une partie évidemment arrangée. Une sourde colère s'empara de lui en songeant qu'on prétendait arranger son sort avec tant de désinvolture, et qu'on l'engageait sans l'avoir consulté dans une aventure matrimoniale. Tandis qu'il se tenait debout, les bras croisés, ayant l'air de regarder le ciel empourpré au couchant et la vallée envahie par l'ombre, — où tandis qu'assis sous la véranda du chalet, il buvait le champagne de M. Lebellier en disant des lieux communs, il sentait s'accroître sa révolte...

L'image de sa fiancée morte s'offrait à lui en traits plus vifs, rendant impossible, pensait il, tout autre projet d'avenir. Le sentiment de l'indépendance s'accentuait dans son esprit; il se révoltait à l'idée qu'on disposait ainsi de lui, qu'on prétendait sans doute lui imposer une volonté. Peut-être aussi ce même instinct de jeunesse, ce même vague désir de bonheur, qui criait tout au fond du cœur de Gillette, s'agitait-il en lui pour demander grâce.

Ils revinrent au moment où, dans le ciel rose et violet, les cimes se dessinaient plus noires, et où les ombres des sapins s'allongeaient démesurément sur les prairies aux molles ondulations. Une tranquillité suprême régnait dans l'atmosphère. La campagne, rafraîchie par la brise du soir, semblait respirer après la chaleur du jour. La forêt était plus sombre, le rose des épilobes paraissait plus foncé; au-dessous, les tiges de maïs s'inclinaient doucement, et les troupeaux revenaient avec lenteur à leurs étables...

Il y eut des « au revoir » pleins de cordialité.

Régis n'avait pas prononcé une parole pendant le trajet de retour, et il prétexta une invitation de camarades pour ne pas dîner avec ses parents.

XIV

M. de Parsollan se rend seul aux casino. Il parcourt les salons du Grand-Cercle, ceux de la Villa des Fleurs, et, s'étant convaincu que son fils ne s'y trouve pas, il rentre l'attendre, un peu agité malgré son apparence impassible.

A dire vrai, Régis a espéré éviter ce soir-là une explication pour laquelle il ne se sent pas assez calme. Il a erré dans la campagne, entretenant sa révolte, et lorsqu'il rentre, très doucement, il espère trouver la solitude et le sommeil, avec un oubli momentané de ses soucis.

Mais il réprime un tressaillement en trouvant son père dans sa chambre, semblant occupé à lire un journal.

— Vous m'attendiez, mon père?

Il se rend compte que sa voix a des frémissements, et que son système nerveux est singulièrement surexcité.

M. de Parsollan jette son journal, et, avec une gravité que son fils ne lui connaissait pas, il lui fait signe de s'asseoir.

Mais Régis ne paraît pas remarquer son geste, et reste debout, appuyant sur la table sa main, qui tremble de colère.

— Je t'ai attendu, dit M. de Parsollan avec un calme qui a quelque chose de tragique, pour avoir avec toi une conversation sérieuse, d'homme à homme... Ce n'est pas le père, Régis, qui cherchera à te diriger ni à t'imposer quoi que ce soit, c'est l'ami qui te montrera tes chances d'avenir, et qui s'en remettra à ta raison du soin de décider cet avenir.

Subitement, toute la colère de Régis se fondit. Sans qu'il sût par quelle association d'idées cela se produisait, il ne vit plus que la situation terrible dans laquelle il s'était placé vis-à-vis de sa famille, de sa sœur, de lui-même.

Il attira machinalement une chaise à lui, et s'assit lourdement, les yeux attachés sur le visage sérieux de son père.

— Il s'est offert à toi, Régis, une occasion inattendue, presque invraisemblable, de faire un mariage brillant... Ne te récrie pas... je sais que tu ne pensais pas à te marier maintenant... Nous avons voulu, ta mère et moi, que tu voies cette jeune fille sans idée préconçue... Il est inutile de te dire que la décision reste parfaitement libre: je ne me réserve d'autre droit que celui de t'éclairer sur la situation.

— J'ai encore moment l'horreur de tout bien! s'écria vivement Régis. Il n'y a que dix-huit mois, j'étais fiancé, et...

Il cacha sa figure dans ses mains, sans pouvoir continuer.

M. de Parsollan s'était attendu à cette explosion. Il reprit avec le même calme:

— Tu as éprouvé une violente secousse, Régis; mais tu es homme, et capable, je le suppose, de regarder la vérité en face... Il y a, à ton âge surtout, peu de douleurs inconsolables. Je ne veux pas t'adresser de reproches inutiles; mais ton deuil comportait cependant des distractions... violentes.

Régis détourna les yeux avec impatience.

— Des veufs se remarient, continua tranquillement son père, et même après avoir aimé et souffert plus que toi... Je pense que tu as un sens assez juste et assez sain de la vie pour ne pas te vouer à un célibat que rien ne relèverait ni n'expliquerait... Je ne t'aurais pas, toutefois, parlé de mariage avant plusieurs mois, si ta situation n'avait changé tout à coup...

Régis pâlissait et rougissait tour à tour. Il prit machinalement un livre sur la table, et, machinalement aussi, en brisa la reliure sous ses doigts crispés.

— Nous comptions t'attribuer une dot de cent mille francs. Elle n'existe plus, et je ne te répèterai pas à quelles économies nous serons contraints pour donner à ta sœur ce qui sera encore peu de chose pour son milieu... Mais ton établissement devient difficile, d'abord parce que tu n'as rien, puis à cause de tes folies... Il se rencontre un homme qui a, lui, la folie